

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

ENTRE

**La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**

Représentée par son Président, Monsieur Xavier Brand, autorisé à l'effet des présentes par la délibération du 22 juin 2021

Ci-après désigné par « le Territoire »

D'une part,

ET

**L'État,** *le Secrétaire Général de la Préfecture, chargé de l'Administration de l'Etat  
Représenté par Alain ESPINASSE, Préfet de la Haute-Savoie, dans le département*

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires, ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes Pays de Cruseilles autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des intentions et ambitions des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Elle a manifesté, début 2021, son intention d'élaborer, sur son périmètre intercommunal, un contrat de relance et de transition écologique.

Un protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du Contrat de relance et l'organisation

de la gouvernance du futur contrat, a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2021, et signé le 27 juillet 2021. Celui-ci est annexé – Annexe 1 – au présent contrat dont il constitue la base.

#### **RESUME DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL :**

*Un territoire naturel et agricole de grande qualité, préservé, avec des villages qui ont conservé une âme et des solidarités villageoises et où il fait « bon vivre » au regard de la qualité de l'environnement proposé.*

*Un territoire rural de plus de 16 000 habitants en pleine croissance urbaine.*

*Une situation unique en France :*

*- Un territoire rural coincé entre 2 métropoles : une croissance urbaine extrême difficile à maîtriser (avec une population qui a augmenté de plus de 65% en 20 ans).*

*- L'arrivée d'une population à très hauts-revenus (un niveau de revenu médian de la population qui est parmi les plus élevés de France).*

*Ce qui entraîne :*

*➤ Un besoin permanent de remise à niveau des services, et de proposer des services nouveaux à une population plus demandeuse qu'auparavant (notamment sur le volet mobilité / environnement / services à destination de l'enfance)*

*➤ Des impacts forts sur l'environnement : la croissance urbaine qui pèse sur le territoire et fragilise l'environnement (rivières, fragmentation des espaces et des paysages, ressources en eau potable, forêts, biodiversité et corridors écologiques). D'où un besoin de maîtriser le développement du territoire.*

*➤ Des difficultés sociales / des problèmes pour accueillir les classes moyennes et populaires*

*➤ Le risque de devenir un « territoire dortoir », sans âme et sans activité, ce qui nécessite un soutien et un accompagnement auprès des activités économiques et touristiques, mais également des activités renforçant le lien social (sport, culture...)*

*Un territoire perçu de manière très positive, tant au niveau de la population que des institutionnels du Département.*

*Une cohérence forte dans les priorités ressenties par les élus et le projet politique : environnement, mobilité, rééquilibrage social, maîtrise du développement.*

*Une forte volonté de la part des élus de renforcer la structure tout en gardant un lien de coopération étroit avec les territoires environnants : EPCI voisins, Pôle Métropolitain du Genevois Français, Grand Annecy.*

Les contrats et les programmes en cours notamment recensés par les signataires sont les suivants :

- *SCOT du bassin annécien en cours de révision,*
- *Plan Local de l'Habitat de la CCPC, dont la révision doit être engagée au cours de l'année 2022,*
- *Projet « Petites Villes de demain » piloté par la commune de Cruseilles.*
- *Et les documents listés au préambule du Protocole d'Engagement joint en Annexe 1*

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. **C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.** Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

#### **Article 2 – Ambition du territoire**

Le **projet de territoire** sera finalisé prochainement. Une synthèse de son ambition est jointe en annexe 2. Ce document a fait l'objet d'une élaboration à l'occasion de la démarche de CRTE, il est basé sur les démarches de

planification existantes récentes et sera complété et actualisé régulièrement.

**L'ambition affichée par les élus dans le cadre du projet de territoire est la suivante :**

*Le territoire bénéficie d'une véritable authenticité, de villages qui ont gardé vitalité et solidarité et d'un cadre de vie magnifique. Il doit répondre à une croissance démographique forte et intégrer une population nouvelle, généralement à hauts revenus, sans briser le lien social et la « vie de village » afin de ne pas devenir un territoire « dortoir », ni exclure sa jeunesse ou sa population moins favorisée.*

*Pour cela, le territoire veut s'appuyer sur sa forte identité et les valeurs d'une ruralité « réinventée » : authenticité, solidarité et entraide locale.*

**Il décline son ambition en 3 grandes orientations stratégiques :**

- *D'être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;*
- *De maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole ;*
- *De garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités).*

*Le territoire est singulier, mais il n'est pas une « île », il doit développer des collaborations positives avec ses territoires voisins, mais également les autres partenaires.*

### **Article 3 – Les orientations stratégiques et leurs déclinaisons**

Les **orientations stratégiques** fixées dans l'ambition sont déclinées dans 13 feuilles de routes thématiques, qui ont été intégrées dans le Projet de Territoire et sont jointes dans l'**Annexe 2** :

- *Social, petite enfance, aînés,*
- *Prévention & tranquilité publiques*
- *Scolaire*
- *Mobilités*
- *Aménagement, logement, foncier,*
- *Transition écologique,*
- *Eau & déchets,*
- *Tourisme,*
- *Economie,*
- *Culture,*
- *Sports,*
- *Interne CCPC & communication.*

D'autres annexes indiquent, elles, la liste des actions prêtes à être engagées (Annexe 3) ou des intentions de projet (Annexe 4) qui restent à préciser par champ d'intervention.

A noter que de manière spécifique sur le **volet environnemental et transition écologique**, la CCPC va mettre **en place un travail de conception d'une stratégie d'ensemble sur ce volet, afin de décliner un plan d'action précis et opérationnel**. Aujourd'hui, cette thématique est peu travaillée par la structure et une volonté de développement de cette thématique est affirmée, en allant notamment s'appuyer sur les partenariats développés à l'échelle départementale par différentes structures (Département, ADEME, SYANE, services de l'Etat, etc...). Une labellisation « Territoire engagé Transition Ecologique », de l'ADEME, préfigurant la mise en place d'un Plan Climat Air Energie volontaire va être recherché pour établir ce plan d'action pour la transition écologique.

La déclinaison d'un plan d'action sera intégrée dans le CRTE a posteriori, mais la CCPC sollicite la bienveillance des services de l'état pour concevoir ce plan et ses premières actions.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### **Article 4 – Le Plan d'action**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs

territoriaux.

#### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

La Communauté de Communes bénéficie d'un accompagnement financier dans le cadre de plusieurs projets en cours de réalisation :

- Projet de gymnase intercommunal (110 000 € DETR),
- Projet de Pôle Educatif de Cruseilles (119 500 € DSIL),
- Projet d'interconnexion eau potable avec le Grand Annecy (122 525 € DETR),
- Projet de réhabilitation / agrandissement de l'école de Cuvat (190 132 € DETR),
- Projet de réhabilitation / agrandissement de l'école de Copponex (300 000 € DETR),
- Réalisation d'un terrain de sédentarisation des gens du voyage (85 368 € DREAL),
- Projet d'agrandissement du P+R du Mont Sion (231 000 € DETR),
- Appel à projet mobilités actives AVELO2, pour lequel la CCPC a été retenue par l'ADEME,
- Appel à projet Micro-folies,
- Lauréat de l'appel à projet « rebond » de l'agence de l'eau en Haute-Savoie, pour un montant de 530 738 €, pour le financement de 3 projets, ainsi qu'une aide de 16 921 € à destination du Syr'usses dans le même cadre.

Par ailleurs, la CCPC a sollicité l'Etat et la Région dans le cadre du dispositif CPER afin de bénéficier d'un accompagnement financier sur deux projets structurants sur le territoire, à savoir :

- Le projet touristique des ponts de la caille, qui vise à constituer sur le site un module de plein air capable d'offrir des services complémentaires aux voyageurs et un espace muséologique de qualité, vitrine de l'offre touristique de Savoie-Mont-Blanc, de Genève et du Val d'Aoste sur ce lieu de passage très fréquenté. Le site est classé « site Touristique emblématique » de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le coût du projet est estimé à 5M€.
- Le projet touristique des Dronières, qui vise à compléter l'aménagement d'un espace de loisirs multi-thématiques (piscine, lac, restaurants, parc à biche, site « parcours aventure », espaces sportifs...) notamment en créant un camping et en améliorant les fonctionnalités touristiques du site. Le coût du projet est estimé à 1M€.

Les démarches suivantes ont fait l'objet d'une contractualisation :

- Le programme Petites Villes de demain engagé en partenariat étroit avec l'intercommunalité par la commune de Cruseilles
- Le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF
- Plusieurs Contrats de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) signés avec le département, dans lesquels la CCPC est partenaire (CTENS Salève, CTENS Plateau des Bornes, CTENS Montagne d'âge, Bornachon, Mandallaz...) + une réflexion en cours sur un Contrat de site sur les anciens bains de la Caille
- Contrat Leader Usses et Bornes avec l'Europe
- La Charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de maintenir des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans les outils de suivi du CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du CRTE.

#### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées dans les tableaux des annexes 3 et 4 :

- **Annexe 3** : Liste des actions matures de la CCPC (3-1) et des communes membres, soit 85 actions, à date d'approbation du CRTE
- **Annexe 4** : Intentions de projet de la CCPC (4-1) et des communes membres (4-2) soit 35 intentions.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles

d'utilisation en vigueur.

Les actions sont « à valider » ou « matures » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer (cf. Annexe 3).

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année ou à l'occasion d'un Comité de Pilotage dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle à venir).

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'Etat pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'Etat sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avantant.

### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie du Pays de Cruseilles assume le rôle d'"entraîneur et d'"animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s"engage à désigner dans ses services un un(e) chef(fe) de projet, responsable d"animer l"élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l"évaluation et correspondant de l"Etat au sujet du CRTE.

**Il est prévu l'accompagnement financier de la part de l'état pour la création d'un poste de chargé de mission CRTE capable d'aider à la structuration de la CCPC, en particulier dans les thématiques du développement territorial. Cette personne aura notamment en charge le suivi du CRTE et le travail d'animation territoriale sur cette thématique.**

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s"engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu"à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'Etat le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s"engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l"élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l"apport d"expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s"engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

#### 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

#### 7.1. Les comité de pilotage et techniques

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes.

Pour la CCPC, les membres du comité de pilotage proposés sont :

- Xavier Brand, Président de la CCPC,
- Sylvie Mermilliod, Maire de Cruseilles et 1ère vice-Présidente),
- Mme Charlotte Boettner (2ème Vice-Présidente et Maire de Villy-le-Pelloux),
- M. Philippe Clerjon (3ème vice-Président),
- le Directeur Général des Services de la CCPC.

Le Conseil Départemental et la Région Auvergne Rhône-Alpes seront associés, à leur demande, au Comité de Pilotage.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Les représentants des autres partenaires territoriaux pourront également être invités. Tous les signataires du CRTE, initiaux et futurs, sont de droit membre du comité de pilotage.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE (cf. articles 8 et 9 ci-après).

D'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Des comités techniques (COTEC) chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont des COPIL dont ils préparent les décisions. La composition du COTEC pourra être proposée ultérieurement ; elle comprendra à minima des représentants des signataires du contrat sous la coprésidence des représentants du territoire et de l'État.

La fréquence des réunions des COPIL et COTEC ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors du 1<sup>er</sup> COPIL. Ils se réunissent au moins une fois par an.

## 7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## 7.3 Le comité des partenaires

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et à animer un « comité de partenaires » composé des représentants des institutions suivantes :

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Les partenaires du développement économique : Maison de l'Économie et Développement et Initiative Genevois, les organismes consulaires ;
- Les fédérations professionnelles ;
- Les associations de défense de l'environnement ;
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Les acteurs économiques du territoire ;
- Les acteurs sociaux du territoire ;
- Les associations culturelles et sportives locales.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique sera présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE. Les conditions d'association de ces acteurs au suivi du contrat et à la mise en œuvre de son plan d'action seront précisées par le comité de pilotage.

### **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État. Il est examiné par le comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, une plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers et à minima une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

### **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'État a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les valeurs des indicateurs pour les années antérieures (état initial) ainsi que les objectifs pour l'année 2026 (bilan) seront précisés dans un second temps.

Les indicateurs concernés sont décrits dans le diagnostic de territoire en **Annexe 5**.

### **Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans maximum. Il est établit pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts.

### **Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE reste un outil souple et évolutif.

Il pourra régulièrement être enrichi ou amendé, à minima annuellement.

Les évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage.

Le CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre tous les signataires et éventuellement partenaires concernés après avis du comité de pilotage.

Il constitue le cadre de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), s'ils souhaitent s'y associer.

#### **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### **Article 13 - Communication du CRTE**

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre de ses actions.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo « France relance » avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

#### **Article 14 - Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à ..... *Chambery* ..... le ..... *04* ..... / *08* ..... / *2022*

— Le préfet —  
— de Haute Savoie —  
le Secrétaire Général de la  
Prefecture, chargé de l'Administration  
de l'Etat dans le département

*Alain Espinasse*

**Thomas FAUCONNIER**

Le président  
de la Communauté de Communes  
du Pays de Cruseilles



*Xavier Brand*

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Protocole d’engagement signé**

**Annexe 2 - Projet de territoire**

**Annexe 3 – Plan d’actions mûtures**

**Annexe 4 – Intentions de projet à préciser**

**Annexe 5 – Indicateurs de suivi pour l’état des lieux écologique**

**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT  
DU  
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**ENTRE**

**L'ÉTAT**

**ET**

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

**PRÉAMBULE**

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) favorise la finalisation du projet de territoire en cours de construction.

Les objectifs du projet du territoire de la CCPC se déclinent dans le cadre de l'ambition ainsi affirmée :

Le territoire bénéficie d'une véritable authenticité, de villages qui ont gardé vitalité et solidarité et d'un cadre de vie magnifique. Il doit répondre à une croissance démographique forte et intégrer une population nouvelle, généralement à hauts revenus, sans briser le lien social et la « vie de village » afin de ne pas devenir un territoire « dortoir », ni exclure sa jeunesse ou sa population moins favorisée.

Pour cela, le territoire veut s'appuyer sur sa forte identité et les valeurs d'une ruralité « réinventée » : authenticité, solidarité et entraide locale.

Il affiche l'ambition :

- d'être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels,
- de maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole,
- de garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités).

Le territoire est singulier, mais il n'est pas une « île », il doit développer des collaborations positives avec ses territoires voisins, mais également les autres partenaires. »

L'élaboration du CRTE devra aussi permettre d'assurer la bonne prise en compte par le projet de territoire et le CRTE des orientations figurant aux documents de planification et de programmation notamment les suivants :

- le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Bassin Annecien approuvé le 26/02/2014 ou en cours de révision (décision du 18/12/2019),
- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en approuvés ou en cours de révision,
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des Usses, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB), les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) et les Chartes Forestières,
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) prorogé et en cours de renouvellement,
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe,
- les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) du Salève et les Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) du Salève.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu durant le second semestre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE**

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'État et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obéit pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

*À noter que, pour simple information, les mesures ou projets pré-identifiés par le territoire pour la mise en œuvre de son futur CRTE, qu'il envisagerait de soumettre à un dispositif du Plan de Relance pour l'obtention d'éventuels financements de l'État peuvent apparaître à l'article 2 à suivre au § 2-2 avec les autres programmes, projets ou actions identifiées par le territoire.*

#### **Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :**

Les signataires s'engagent à financer, selon les modalités propres à chaque dispositif, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtées à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relance de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maître d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2021 RT	Rénovation de la mairie de Menthonnex-en-Bornes		135 000 €
DSIL 2021 exceptionnelle	Réaménagement de la mairie et de la salle des fêtes	SAPPEY (LE)	30 600 €
DSIL 2021 exceptionnelle	Diminution de la facture énergétique - modification des éclairages	VILLY-LE-PELLOUX	24 030 €

b- les lauréats de l'appel à projet « Rebond » de l'Agence de l'Eau en Haute Savoie au titre du Plan de Relance (au 04/06/2021 classés par EPCI) :

Voir Annexe I jointe

c- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

## **ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS**

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

### **2-1 Les contractualisations en cours**

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes :

◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :

- le programme « Petites Villes de demain » engagé, en partenariat étroit avec l'intercommunalité, sur la commune de Cruseilles,
- le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF,
- la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,
- les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques impliquant l'intercommunalité,
- les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse notamment le PGRE des Usses,
- les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques du Salève,
- les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité,
- la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- la Charte d'Engagement Nouveau Réseau de Proximité signée avec la Direction Départementale des Finances Publiques,

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- Les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dont plusieurs Contrats de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS), dans lesquels la CCPC est partenaire (CTENS Salève, CTENS Plateau des Bornes, CTENS Montagne d'âge, Bornachon, Mandallaz...) et une réflexion en cours sur un Contrat de site sur les ponts de la Caille.
- le Contrat Leader Usses et Bornes avec l'Europe.

## 2-2 Les programmes, projets ou actions identifiées par le territoire

Figurent ci-dessous, pour simple information et ne valant ni engagement ni validation de l'État à ce stade, les programmes, projets, études ou actions identifiés par le territoire qu'il souhaite « porter à la connaissance » de l'État et des partenaires comme pouvant concourir à la mise en œuvre des objectifs de son CRTE. Ces actions pourront être précisées et/ou amendées lors de l'élaboration du CRTE.

Sont notamment identifiées par le territoire les actions suivantes :

\* La CCPC a sollicité l'accompagnement financier de l'État dans le cadre de plusieurs projets en cours de réalisation :

- projet de gymnase intercommunal (110 000€ attribués au titre de la DETR 2016),
- projet de Pôle Educatif de Cruseilles (119 500€ attribués au titre de la DSIL 2016),
- projet d'interconnexion eau potable avec le Grand Annecy (122 525€ attribués au titre de la DETR 2016),
- projet de réhabilitation / agrandissement de l'école de Cuvat (190 132€ attribués au titre de la DETR 2019),
- projet de réhabilitation / agrandissement de l'école de Copponex (300 000€ attribués au titre de la DETR 2020),
- réalisation d'un terrain de sédentarisation des gens du voyage (85 368€ attribués par la DREAL),
- projet d'agrandissement du P+R du Mont Sion (231 000€ attribués au titre de la DETR 2021).

\* La CCPC a aussi sollicité l'Etat et la Région dans le cadre du dispositif CPER afin de bénéficier d'un accompagnement financier sur deux projets structurants sur le territoire, à savoir :

- le projet touristique des ponts de la caille, qui vise à constituer sur le site un module de plein air capable d'offrir des services complémentaires aux voyageurs et un espace muséologique de qualité, vitrine de l'offre touristique de Savoie-Mont-Blanc et de Genève sur ce lieu de passage très fréquenté. Le site est classé « site Touristique emblématique » de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le coût du projet est estimé à 5M€.
- le projet touristique des Dronières, qui vise à compléter l'aménagement d'un espace de loisirs multithématiques (piscine, lac, restaurants, parc à biche, site accrobranche, espaces sportifs...) notamment en créant un camping et en améliorant les fonctionnalités touristiques du site. Le coût du projet est estimé à 1M€.

\* Dans le cadre du Plan de Relance, la CCPC a répondu à plusieurs appels à projets en cours de réponse notamment aux appels à projet mobilités actives, micro-folies et tiers lieux solidaires. Les projets qui seraient retenus seront intégrés au CRTE.

## ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- ➔ D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;

- ➔ D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- ➔ D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'Etat.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

#### **ARTICLE 4 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE**

Un comité de pilotage est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Ce comité de pilotage comprendra aussi :

- 1<sup>ère</sup> vice-Présidente - maire de Cruseilles,
- 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente - maire de Villy-le-Pelloux,
- 3<sup>ème</sup> vice-Président,

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont. Le DGS de la CCPC participera à ces différents comités.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs et pourraient être intégrés au Comité de Pilotage.

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE.

## **ARTICLE 5 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU**

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux en plus des membres du COPIL, les partenaires utiles et notamment les représentants des institutions suivantes :

- les partenaires du développement économique : Maison de l'Économie et Développement et Initiative Genevois, les organismes consulaires,
- les fédérations professionnelles,
- les associations de défense de l'environnement,
- les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- les acteurs économiques du territoire,
- les acteurs sociaux du territoire,
- les associations culturelles et sportives locales,
- les services de l'État en Haute Savoie
- les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME
- la région Auvergne-Rhône-Alpes
- le département de la Haute Savoie

- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- les porteurs de sites Natura 2000.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE (cf. art. 3).

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. La finalisation du contrat permettra de préciser les conditions d'association de ces acteurs à son élaboration puis à son suivi en proposant éventuellement la mise en place d'un comité des partenaires.

## ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Cruseilles, le 26/07 / 2021

Le préfet  
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président  
de la Communauté de Communes  
du Pays de Cruseilles



Xavier Brand

**ANNEXE I :**

**LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET « REBOND » DE L'AGENCE DE L'EAU EN HAUTE SAVOIE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE (AU 04/06/2021 CLASSÉS PAR EPCI)**

**- SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES :**

N° Demandeur	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Assiette retenue Opération	Montant assiette retenue	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NUTIPS.	Objet Opération
74905	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES	15/02/2021	1061476 €	530738 €	530738 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Renouvellement AEP secteur "Bouyg's Chevoinche" "Chaz Violey" et "L'Oréal"
88254	SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERE (SERES)		28203 €	15321 €	2820 €	travaux futurs	Foncer travaux entretien port W, rives, travaux de restauration ZH Cuille nord à Allonzier et L'Or Mouillies du Saillaz - Tranche 2020	

# Pays de Cruseilles



## LE PROJET DE TERRITOIRE

2020-2030

Allonzier la Caille • Andilly • Cercier • Cernex • Copponex • Cruseilles • Cuvat • Le Sappey  
Menthonnex-en-Bornes • Saint-Blaise • Villy-le-Bouveret • Villy-le-Pelloux • Vovray-en-Bornes



# SOMMAIRE

**02**

**ÉDITO DU PRÉSIDENT**

**03**

**LES MAIRES ET ÉLUS  
DÉSIGNÉS DE LA CCPC**

**05**

**PRÉSENTATION DU  
TERRITOIRE ET DU  
DIAGNOSTIC**

Résumé du diagnostic territorial  
Les points faibles et menaces  
du territoire  
Les points forts et opportunités  
du territoire  
Objectifs et ambition  
Les orientations stratégiques et  
les feuilles de route

**10**

**ANNEXES**

**LES QUESTIONNAIRES**

Le questionnaire “personnalités”  
Le questionnaire “élus”  
Le questionnaire “agents CCPC”

**LE DIAGNOSTIC COMPLET**

# ÉDITO DU PRÉSIDENT

# ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter l'ambition des élus de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour notre mandat.

Le Pays de Cruseilles est un territoire sensationnel ; avec nos magnifiques espaces naturels, notre forte identité locale, et notre localisation entre deux grosses agglomérations, nous sommes devenus très attractifs !

Et de ce fait, depuis plus d'une décennie maintenant nous connaissons un développement très fort avec des attentes décuplées de la part des habitants. Être élu dans ce contexte est un sacré défi, pour répondre au mieux aux besoins de ce territoire qui évolue à très grande vitesse.

Pour être à la hauteur de cette complexité, nous avons travaillé entre élus Maires et membres du Bureau communautaire dans le cadre de 4 séminaires de travail, qui nous ont permis de mener une analyse approfondie sur les enjeux de notre territoire et une réflexion sur les priorités à suivre.

Le projet de territoire expose le résultat de nos réflexions : il définit nos axes de travail et les responsabilités des différents élus impliqués au sein de la Communauté de Communes. Nous travaillons à réaliser ces différents projets et à réunir les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Il sera notre guide pour les années à venir, avec l'ambition de mener à bien de nouveaux projets pour redynamiser notre territoire et améliorer le service rendu aux habitants.

*Je compte sur votre soutien pour tous ensemble que nous pourrons le mettre en œuvre.*

Le Président

*Yves Brand*  


# LES MAIRES ET ÉLUS DÉSIGNÉS DE LA CCPC

## PRÉSIDENT



**Xavier BRAND**

Maire de  
Vovray-en-Bornes

## 1<sup>ère</sup> VICE-PRÉSIDENTE



**Sylvie MERMILLOD**

Maire de Cruseilles

## 2<sup>nde</sup> VICE-PRÉSIDENTE



**Charlotte BOETTNER**

Maire de Villy-le-Pelloux

## 3<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT



**Philippe CLERJON**

Conseiller municipal de  
Cuvat



Affaires Scolaires.



Aménagement du  
territoire, Logement,  
Culture et Tourisme.



Économie,  
Communication, et  
Sport.



**Brigitte NANCHE**

Maire  
d'Allonzier la Caille



**Vincent HUMBERT**

Maire d'Andilly



**Patrice PRIMAULT**

Maire de Cercier



**Vincent TISSOT**

Maire de Cernex



**Julie MONTCOUQUIOL**

Maire de Cuvat



Conseiller délégué voirie  
et ouvrage d'art.

<b>4<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENTE</b>	<b>5<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT</b>	<b>6<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT</b>	<b>7<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT</b>
 <p><b>Cécilia HORCKMANS</b> Conseillère municipale d'Allonzier la Caille</p>	 <p><b>Julian MARTINEZ</b> Maire de Copponex</p>	 <p><b>Pierre GAL</b> Maire du Sappey</p>	 <p><b>Claude ANTONIELLO</b> Adjoint à la mairie de Cruseilles</p>

○ ● ○ ○ >  
Petite Enfance.

○ ● ○ ○ >  
Eau Potable et  
Assainissement.

○ ● ○ ○ >  
Bâtiment.

○ ● ○ ○ >  
Déchets, Gens du  
Voyage.

			
<p><b>Guy DEMOLIS</b> Maire de Menthonnex-en-Bornes</p>	<p><b>Christine MEGEVAND</b> Maire de Saint-Blaise</p>	<p><b>Jean-Marc BOUCHET</b> Maire de Villy-le-Bouveret</p>	<p><b>Jean-Pierre CAUQUOZ</b> Conseiller d'Allonzier la Caille</p>

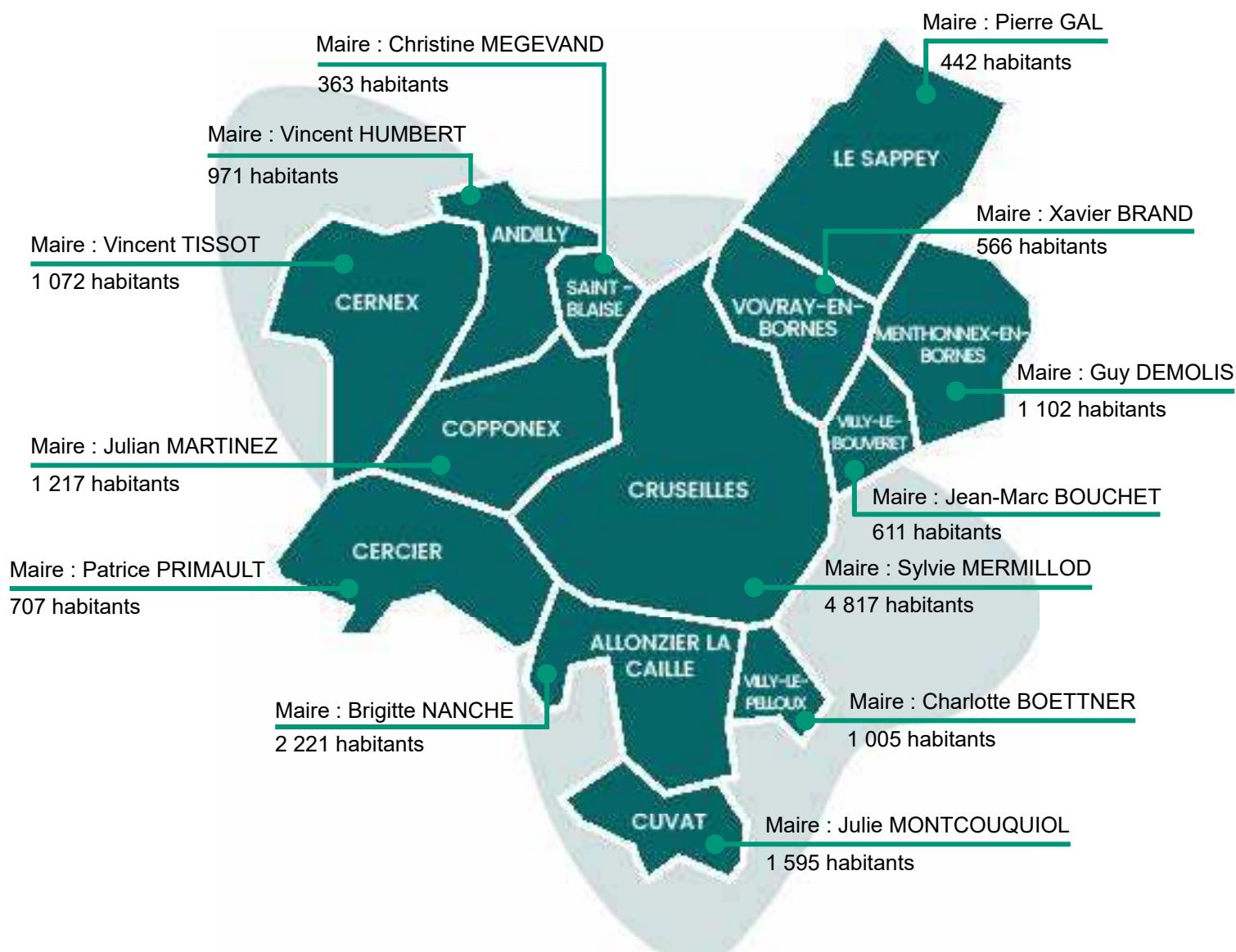
○ ● ○ ○ >  
Conseillère déléguée  
aux affaires scolaires.

○ ● ○ ○ >  
Conseiller délégué à  
l'économie.

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU DIAGNOSTIC

Le Pays de Cruseilles est un territoire d'environ 13 000 hectares à la croisée des chemins entre deux grands bassins de vie : Annecy et Genève.

Les 13 communes qui composent ce territoire proposent à leurs habitants un cadre de vie agréable de par ses richesses naturelles (le Mont Salève, la rivière des Usses et le plateau des bornes) ; patrimoniales, culturelles et touristiques (les ponts Charles Albert et Caquot appelés également les Ponts de la Caille, le Grand Parc d'Andilly, le Hameau du Père Noël, le parc des Dronières) ; ainsi qu'économiques (PAE de la Caille, terres agricoles).



# Résumé du diagnostic territorial

Le territoire conserve un caractère rural avec près de 17 000 habitants, malgré une croissance très élevée. Il est situé entre une grande métropole internationale (le Grand Genève) et la grande agglomération d'Annecy.

L'attraction générée par ces deux métropoles expose le Pays de Cruseilles à une croissance urbaine difficile à maîtriser : la population aura doublé en moins d'une génération et correspond à la plus forte augmentation de Haute-Savoie.

De plus, cette nouvelle population bénéficie de très hauts-revenus, du fait d'une part importante de frontaliers : le revenu médian des habitants du territoire est l'un des plus élevés de France, à 35 600€ par unité de consommation (soit 74 760€ de revenu net annuel pour un couple avec deux enfants).



Ces nouvelles arrivées demandent au territoire de s'adapter et de s'organiser afin de ne pas endommager le cadre de vie mais aussi de répondre aux nouvelles attentes :

- **Remettre à niveau les services et en proposer de nouveaux** pour une population plus exigeante qu'auparavant ; notamment sur les volets mobilité, environnement et services à destination de l'enfance.
- **Gérer les forts impacts sur l'environnement et un besoin de maîtriser le développement du territoire** : une croissance urbaine qui pèse sur le territoire et fragilise l'environnement (rivières, fragmentation des espaces et des paysages, ressources en eau potable, forêts, biodiversité et corridors écologiques).
- Prévenir les difficultés pour **accueillir les classes moyennes et populaires**.
- **Éviter de devenir un « territoire dortoir », sans âme et sans activité**, ce qui nécessite un soutien et un accompagnement auprès des activités économiques et touristiques, mais également des activités renforçant le lien social (sport, culture...).



Pour autant, le territoire est perçu de manière très positive, tant au niveau de la population que des institutionnels du Département.

Le projet politique des élus du mandat en cours, fait de ces enjeux (environnement, mobilité, rééquilibrage social, maîtrise du développement) une priorité en les traitant de façon globale. La volonté pour ces prochaines années est de renforcer la position du territoire tout en gardant un lien de coopération étroit avec les territoires voisins.

**Le Pays de Cruseilles souhaite un développement équilibré, dans lequel l'économie joue un rôle important.**

Il veut favoriser l'installation des activités artisanales et de production locales, respectueuses des enjeux environnementaux, qui proposent des emplois adaptés à ses habitants, pour leur permettre de travailler près de chez eux, dans un cadre de vie de qualité. Le territoire entend favoriser le développement de commerces et de services à sa population en affirmant la centralité intercommunale et les centralités locales.



**LE TERRITOIRE EST SINGULIER, MAIS IL N'EST PAS UNE «ÎLE», IL DOIT DÉVELOPPER DES COLLABORATIONS POSITIVES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS MAIS ÉGALEMENT AVEC LES AUTRES PARTENAIRES COMME L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT OU LA RÉGION.**

## Les points faibles et menaces du territoire

D'après les personnalités interrogées dans le questionnaire (cf annexe).

- **Quelle identité ? Quelle vision pour demain ? Espace qui a du mal à se positionner** - « tiraillé entre Genève et Annecy » - un territoire « à la croisée des chemins » et sous pression.
- **Manque d'unité, manque de projet politique collectif, manque de lisibilité et de cohérence sur les actions** - « donne l'impression durable d'un territoire désuni et instable ».
- **Croissance urbaine trop forte, risque de dénaturation, développement non maîtrisé, risque de devenir un espace dortoir et de « perdre son âme »** - Attention au « tout résidentiel », « pas suffisamment pour les loisirs et la culture », « risque de devenir une cité dortoir de luxe ».
- **Prix de l'immobilier, territoire peu accessible, les inégalités vont se creuser, quelles places pour les jeunes et les classes populaires** (« tout pour les frontaliers »).
- **Pas d'effort fait sur le développement durable : risque fort pour l'avenir du territoire. Trop de consommation foncière – Saturations et bouchons.** Quid de la Mobilité ? Mobilité douce ?
- « S'ouvrir vers l'extérieur ou mourir » = **rapprochement avec le Genevois et le Grand Annecy.**

## Les points forts et opportunités du territoire

D'après les personnalités interrogées dans le questionnaire (cf annexe).

- **Patrimoine naturel magnifique (Salève), espaces naturels de qualité, côté rural, agricole.**
- **Sites attractifs, « pépites » : les Dronières, Parcs d'Andilly, Ponts de la Caille, Salève** (« une « autre » Haute-Savoie loin des lacs et des montagnes avec un potentiel inexploité »).
- **Plus d'attractivité économique, dynamisme** : PAE Allonzier la Caille + commerces de Cruseilles.
- **Plus de dynamisme des communes rurales.**
- **Services de proximité, loisirs adaptés aux familles.**
- **Territoire attractif, dynamique, localisation parfaite.**
- **Un « bourg vivant »** – « Cruseilles lieu de vie et non pas résidentiel uniquement ».
- **Vie agréable (« si on peut s'y loger ») – Associations dynamiques sur Cruseilles et sur les villages.**
- « Construire une nouvelle ruralité » - « Conserver une authenticité et des valeurs associées au monde rural et au « vivre autrement » qui remet le lien social au cœur du projet ».

## Objectifs et ambition

# L'ambition affichée par les élus

**« LE TERRITOIRE BÉNÉFICIE D'UNE VÉRITABLE AUTHENTICITÉ, DE VILLAGES QUI ONT GARDÉ VITALITÉ ET SOLIDARITÉ ET D'UN CADRE DE VIE MAGNIFIQUE. »**

**IL DOIT RÉPONDRE À UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE FORTE ET INTÉGRER UNE POPULATION NOUVELLE, GÉNÉRALEMENT À HAUTS REVENUS, SANS BRISER LE LIEN SOCIAL ET LA VIE DE VILLAGE AFIN DE NE PAS DEVENIR UN TERRITOIRE DORTOIR, NI EXCLURE SA JEUNESSE OU SA POPULATION MOINS FAVORISÉE. »**

**POUR CELA, LE TERRITOIRE VEUT S'APPUYER SUR SA FORTE IDENTITÉ ET LES VALEURS D'UNE RURALITÉ RÉINVENTÉE : AUTHENTICITÉ, SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE LOCALE ». »**



# Les objectifs



**1 DÉFENDRE DES VALEURS RURALES :** réinventée en fonction des enjeux du territoire : authenticité, cadre de vie, villages ayant une « âme » et une identité.

**2 INTÉGRER UNE NOUVELLE POPULATION :** mettre à niveau les services pour répondre aux besoins des habitants et aux nouvelles attentes. Mais rendre possible l'accès à toute la population et notamment aux plus fragiles.

**3 RENDRE LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE ET INCLUSIF :** maîtrise du développement, préservation de l'environnement naturel et de l'activité agricole.

**4 ANIMER :** loisirs, culture et sport, attractivité touristique, commerce et activités locales. Territoire capable d'être innovant et unique.

**5 CRÉER DU LIEN SOCIAL, « VIE DE VILLAGE » :** solidarité villageoise, soutien aux associations et à l'entraide existant.

**6 FACILITER LE LOGEMENT ET L'EMPLOI** pour les jeunes « enfants du pays » et pour les classes moins aisées.

**7 FAVORISER UNE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE :** petite enfance, jeunes et personnes âgées.

**8 CRÉER UN « ÉTAT D'ESPRIT COLLECTIF »** entre élus et **DES COLLABORATIONS POSITIVES** avec les territoires voisins.

# Les orientations stratégiques et les feuilles de route



Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels.

## Social, petite enfance, ainés

Réalisation d'un nouvel multi-accueil intercommunal  
Lancement d'un diagnostic social de territoire

## Prévention et tranquilité publique

Sécurisation des Ponts de la Caille  
Étude pour la mise en place d'une police intercommunale  
Réalisation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage

## Scolaire

Agrandissement des écoles de Copponex et Cruseilles (micro-crèche et CLAE)  
Agrandissement de l'école de Cuvat  
Réaménagement de l'école Andilly Saint-Blaise

## Aménagement, logement, foncier

Relance d'un nouveau Plan Local de l'Habitat  
Plan d'action foncier

## Eau et assainissement

Interconnexion en eau potable avec le Grand Annecy  
Recalage d'un schéma directeur d'eau potable  
Travail engagé avec le SILA

## Déchets

Extension des consignes de tri  
Collecte des biodéchets  
Amélioration de la fonction déchetterie



# SOCIAL, PETITE ENFANCE, AÎNÉS

Élu pilote : C. HORCKMANS.

Partenaires : Communes du territoire, CAF, État, Département, associations sociales, Centre Hospitalier Annecy Genevois.



## Enjeux et contexte

- Un territoire dont le niveau d'inégalité est très élevé, avec peu d'action en faveur des publics les moins aisés et un accompagnement social qui reste limité, malgré l'action des CCAS et de certaines structures (Mission locale, ADMR, Restos du Cœur...).
- Un territoire qui connaît une croissance démographique élevée, avec une forte proportion d'enfants en bas-âge, laissant une large partie de la population sans moyen de garde. De plus, le départ à la retraite dans les prochaines années d'une bonne partie des assistantes maternelles agravera ce phénomène. Le nombre de places accessibles aux bas revenus est particulièrement réduit : il est nécessaire de favoriser leur accès.
- Même s'il reste moindre qu'ailleurs, le vieillissement de la population impacte celle-ci, alors qu'il y a sur le territoire peu de solutions d'accueil et d'accompagnement pour les aînés, hormis un Ehpad sur Cruseilles.
- Une offre de santé qui s'est améliorée dans les dernières années : maison de santé sur Cruseilles, pôle médical sur Allonzier la Caille, mais toujours de la tension sur l'accès aux professionnels de santé.
- Un diagnostic social à finaliser pour établir un plan d'action et permettre de réaliser des actions opérationnelles au cours de ce mandat.



## Projets phares

- **Réalisation d'un nouveau multi-accueil intercommunal** sur la commune d'Allonzier la Caille capable d'accueillir une quarantaine de berceaux. Des projets de Maison d'Assistants Maternels (MAM) sont aussi à encourager.  
État d'avancement : étude de faisabilité, en phase d'acquisition d'un bâtiment en VEFA.  
Étude engagée début 2022 avec la CAF pour obtenir l'accord de cette dernière. Objectif de réalisation pour l'automne 2023.
- **Lancement d'un diagnostic social de territoire** à court terme en partenariat avec la CAF afin de définir le diagnostic sur les thématiques sociales et la problématique des aînés, pour établir un plan d'action sur ces volets. Il permettra de préparer la signature de la Convention Territoriale Généralisée (CTG) avec la CAF, qui remplacera le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022.  
État d'avancement : étude engagée sur 2022.

## Autres projets

- Étude de l'opportunité d'un élargissement et d'une harmonisation des systèmes de quotients familial sur le territoire afin d'optimiser l'accès des services publics aux populations les moins aisées.
- Projet de maison d'accueil pour les personnes âgées sur Cruseilles.



## Chiffres clés

- Revenu médian du territoire : 35 600€ par unité de consommation (soit 6 230€/mois net pour un couple avec 2 enfants)
- 90 assistantes maternelles en activité soit 316 places potentielles d'accueil, 8 micro-crèches, 1 multi-accueil de 40 berceaux
- Taux de couverture de 59% des besoins en matière de petite enfance
- 22% de la population a moins de 15 ans contre 19% au niveau départemental



## Ressources et financement

Référents thématiques : L. WAMIN et M. CASTOR pour la petite enfance.

Le financement du secteur « petite enfance » fait l'objet d'un appui de la CAF, mais le déficit d'une crèche est pour la CCPC d'environ 120 k€ par an. À ce jour, les financements destinés à la solidarité et à l'action en direction des personnes âgées sont faibles au sein de la CCPC qui a peu de compétences dans ce domaine. Mais cette thématique fait l'objet d'accompagnements financiers conséquents de la part du Département et de l'État.

# PRÉVENTION ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE

**Élus pilotes : C. BOETTNER (sécurisation Ponts de la Caille), JM. BOUCHET et P. PRIMAULT (Police pluri-communale), C. ANTONIELLO (Gens du voyage).**

**Partenaires : Communes du territoire, État, Gendarmerie, Département, Région.**



## Enjeux et contexte

- Un territoire plutôt paisible mais qui du fait de l'augmentation démographique et de l'embourgeoisement d'une large partie de la population connaît des difficultés en matière de sécurité (incivilités, troubles de voisinage, vagues de cambriolage). De plus, certaines communes commencent à connaître des problématiques plus « urbaines » (difficultés de stationnement, non respect de la réglementation, rassemblements problématiques...). La volonté de sécurisation se traduit par la mise en place de caméra de vidéoprotection dans plusieurs villages.
- Un diagnostic de sécurité doit être présenté par la Gendarmerie.
- Un problème de prévention aux Ponts de la Caille, confrontés à des vagues épidémiques de suicide qui « traumatisent » la population et sont extrêmement dures à gérer pour les forces de sécurité. Pourtant, pour la première fois le sentiment de pouvoir agir sur ce phénomène existe avec l'appui du Département.
- Des problématiques récentes d'envahissement des gens du voyage, alors que le territoire n'est pas conforme au schéma départemental.



## Projets phares

- **Projet de sécurisation des Ponts de la Caille**, en coordonnant un dossier comprenant un volet « sécurisation physique » (maîtrise d'ouvrage du Département), un volet « vidéoprotection » et une formation des différents acteurs (forces de sécurité, presse).  
État d'avancement : étude de faisabilité.
- **Étude pour la mise en place d'une police intercommunale** portée par la CCPC pour les communes intéressées.  
État d'avancement : étude d'opportunité.
- **Réalisation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage** sur le territoire de Cruseilles, pour 8 familles, afin d'être conforme au schéma départemental.  
État d'avancement : fin des études de maîtrise d'œuvre.



## Chiffres clés

- Un taux de cambriolage largement supérieur à la moyenne nationale



## Ressources et financement

**Référent thématique : pas défini à ce jour. L. WAMIN étant en charge de la sécurisation des Ponts de la Caille.**

Aucune intervention à ce jour, et pas de ressources financières particulières.  
Le projet de police intercommunale est envisagé dans le cadre d'un système de mutualisation (financement par les communes).

# SCOLAIRE

**Élus pilotes : S. MERMILLOD, avec l'appui de C. MEGEVAND.**

**Partenaires : Communes du territoire, Éducation Nationale, parents d'élèves.**



## Enjeux et contexte

- Un territoire en forte croissance avec une augmentation permanente des besoins et du nombre d'enfants scolarisés.
- Un accompagnement qui se fait également sur d'autres volets (activités sportives et culturelles...).
- Après 5 agrandissements d'écoles dans les 10 dernières années, 4 projets sont en cours et des besoins d'agrandissement à moyen terme sont pressentis dans 5 nouvelles écoles.
- Une bonne coordination recherchée avec les mairies sur le volet périscolaire, tant en fonctionnement (coordination des lieux et des personnels) qu'en investissement (co-maîtrise d'ouvrage des projets d'agrandissement).
- Une complexité particulière du fait de la période Covid dans le fonctionnement des écoles.
- Une stabilisation des ATSEM engagée depuis plusieurs années.



## Projets phares

- **Les projets d'agrandissement d'école de Coppone et de Cruseilles**, (intégrant une micro-crèche pour le premier et un CLAE pour le second) sont bientôt finalisés (Indice 1er trimestre 2022).  
État d'avancement : en cours de réalisation.
- **Le projet d'agrandissement de l'école de Cuvat**, (intégrant une Cantine) est en cours de travaux et doit être finalisé début 2023.  
État d'avancement : en cours de réalisation.
- **Le projet d'école d'Andilly Saint-Blaise**, intégrant des espaces périscolaires, est en phase de lancement.  
État d'avancement : études d'avant projet.

## Autres projets

- Mise à jour des effectifs scolaires à effectuer pour prioriser les projets d'agrandissement d'écoles impératifs dans les prochaines années (sur Cernex, Villy-le-Pelloux, Allonzier la Caille, Cercier et le RPI Menthonnex-en-Bornes – Villy-le-Bouveret).
- Recalage de l'intervention culturelle dans les écoles.
- Développement du numérique dans les écoles.



## Chiffres clés

- 14 établissements scolaires
- 1 849 élèves maternelles et élémentaires scolarisés
- 32 ATSEM dont 2 volantes



## Ressources et financement

**Référents thématiques : L. WAMIN, S. ROYER.**

Cette compétence est la plus lourde en matière de financement pour la CCPC car elle mobilise près de 45% des recettes fiscales de la CCPC et la majeure partie des projets d'investissement.

Pas de financements spécifiques hormis des subventions sur la réalisation des projets (aide de l'État dans le DETR et du Département).

Élu pilote : C. BOETTNER.

Partenaires : Communes du territoire, État, Département, Région, Associations Cyclistes, CC du Genevois, Grand Annecy, CC Fier et Usses, SIBRA, Agence Écomobilité, ADEME, Fédération Française de Cyclisme, GLCT Transport.



## Enjeux et contexte

- Un territoire qui comprend peu d'emplois, de commerces et d'équipements majeurs, ce qui signifie qu'une large partie des déplacements est orientée vers les pôles urbains d'Annecy et du Genevois.
- Une mobilité essentiellement portée par les déplacements individuels en voiture. Pourtant, les déplacements alternatifs sont une attente des habitants, mais l'offre en transports publics n'est pas suffisante (la ligne T72 propose une offre peu adaptée), de même que les pistes cyclables peu présentes sur le territoire.
- La CCPC a pris la compétence Mobilité (AOM) à l'été 2021, tout en souhaitant maintenir dans l'immédiat la gestion du transport scolaire à la Région, dans le cadre d'une délégation existante qui nous fait gérer une large partie du service (inscriptions par exemple) en interne.
- Les services à la mobilité sont inexistant sur le territoire ; mais la CCPC a adhéré à l'agence Écomobilité pour l'appuyer sur le développement des mobilités alternatives.
- Le réseau routier est globalement qualitatif, mais le secteur de Cruseilles présente, aux heures de pointe, une grosse saturation récurrente. Plusieurs projets sont envisagés pour le réguler et notamment un contournement routier de la commune.



## Projets phares

- **Réalisation d'une véloroute et d'itinéraires cyclables** : à ce jour, un schéma cyclable a été engagé et devrait se finaliser dans le premier semestre 2022, et aboutir à un plan d'action vélo recalant les compétences de la CCPC dans le domaine pour lui permettre de financer un plan d'infrastructures opérationnelles. Dans ce cadre, l'hypothèse du passage de la véloroute des 5 lacs sur le territoire est une opportunité. Un plan d'action plus global sur le développement du vélo est prévu (communication, formation dans les écoles, financement d'une aide à l'acquisition). État d'avancement : en cours de définition du schéma théorique et du plan d'action (phase opportunité).
- **Développement des transports publics** : en lien avec les partenaires des deux agglomérations voisines (CC du Genevois et Grand Annecy) et la Région (ligne T72 gérée par le GLCT), le développement de lignes de bus permettant de reconnecter les deux pôles urbains, pour construire une offre plus qualitative de transports au quotidien. Une étude mobilité avec la SIBRA est prévue pour définir des solutions sur cet axe. État d'avancement : niveau opportunité.

## Autres projets

- Plan d'action sur la mobilité permettant d'accompagner les mobilités nouvelles.
- Amélioration du P+R du Mont Sion.
- Projet éventuel de transport à la demande (moins prioritaire par les élus). Doublement de l'échangeur de Copponex.
- Voie de bus pour accéder à Cruseilles depuis Genève.



## Chiffres clés

Part des déplacements :

- 61% en voiture
- 0% en vélo
- 6% en transports publics
- 26% à pied



## Ressources et financement

Référent thématique : L. WAMIN sur le vélo et le transport scolaire.

Un recrutement engagé sur la thématique vélo et mobilités actives, intégrant une part pour les transports publics, cofinancé par l'ADEME, qui apporte également des aides financières sur le plan d'action et sur les études.

Le transport scolaire est largement financé par la Région. Hormis ces dépenses et quelques subventions d'investissement ou études, la CCPC ne finance rien dans le domaine des transports.

Le Versement Transport (impôt sur les salaires) permet de financer éventuellement le développement des transports publics. Le développement de transports publics demandera la recherche de financements complémentaires.

# AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, FONCIER

**Élu pilote : C. BOETTNER.**

**Partenaires : Communes du territoire, Établissement Public Foncier 74, Syndicat du SCOT, Bailleurs sociaux.**



## Enjeux et contexte

- Un PLH réalisé en 2013, qui est aujourd'hui en « fin de vie » et doit être révisé réglementairement de manière rapide, car ses actions ne sont plus adaptées aux besoins du territoire.
- La CCPC est le territoire du SCOT d'Annecy qui a connu la plus grosse croissance des logements sur les dernières années.
- De grosses difficultés d'accès au logement pour les populations à revenus moyens ou modérés, avec des effets induits (grosses difficultés de recrutement pour les entreprises et les administrations, certaines populations jeunes obligés de s'expatrier hors du territoire pour se loger...).
- Des enjeux forts sur la problématique foncière, avec un manque de stratégie et d'anticipation sur le territoire. Les évolutions réglementaires réduisent les espaces fonciers disponibles.
- Développement de premiers logements BRS (logements en accession aidés).



## Projets phares

- **Relance d'un nouveau Plan Local de l'Habitat** pour revisiter le diagnostic de cette thématique et redéfinir un plan d'action précis, sur les thématiques logements (logement social, accession abordable type BRS, logement en faveur des plus démunis...), foncier et urbanisme (volume de production, problématique du bon niveau de densité, « collage » des PLUs...).  
Etat d'avancement : non engagé.
- **Plan d'action foncier** : avec l'appui de l'Établissement Public Foncier 74, définition des besoins fonciers du territoire, établissement d'une stratégie foncière et mise en œuvre des actions et acquisitions prioritaires. Les demandes des communes seront intégrées dans la réflexion, ainsi qu'un « zoom » sur le secteur de la CCPC et les besoins d'évolutions des équipements publics.  
Etat d'avancement : non engagé.

## Autres projets

- Suivi de la révision du SCOT.
- Continuation du financement du logement social, mais aussi des BRS.



## Chiffres clés

- 281 logements sociaux financés dans les 5 dernières années,
- +2,3% d'augmentation de logements sur les années 2014-2017.
- 583 logements sociaux en 2020, soit environ 6,5% de la totalité des logements.



## Ressources et financement

**Référent thématique : A. VENNIN**

Le seul financement dans ce domaine est celui affecté au financement du logement social. (110K€ par an depuis trois ans).

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Élus pilotes : JM. BOUCHET, C. BOETTNER sur le CTENS (Contrat Territorial Espace Naturel Sensible = des Bains de la Caille).**

**Partenaires : Communes du territoire, État, Département de Haute-Savoie, Syr'Usses, Associations environnementales.**



## Enjeux et contexte

- Une thématique sur lesquelles la CCPC a très peu d'actions réellement engagées, au regard d'autres collectivité voisines, hormis de manière indirecte sur les déchets et l'assainissement.
- Mais une participation indirecte dans le cadre des démarches du Syr'Usses (préservation des Usses et des zones humides sur les CTENS des Bornes et de la Mandallaz), ou dans le cadre de la démarche Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).
- Une démarche engagée sur la préservation environnementale dans le cadre du projet des Ponts de la Caille (projet de CTENS sur la partie basse).



## Projets phares

- **Réalisation d'un plan d'action sur la transition écologique**, dans le cadre d'un groupe de travail politique et citoyen, s'appuyant sur un diagnostic environnemental sur l'année 2022. Les thématiques suivantes pourront notamment être traitées : biodiversité et préservation des espaces naturels et des corridors écologiques, énergie et rénovation énergétique, qualité de l'air, circuits courts, etc. État d'avancement : en phase de lancement (étude d'opportunité sur un plan d'action environnemental).
- **Projet de CTENS des Bains de la Caille** : reprise du plan d'action envisagé sur le précédent mandat, piloté dans le cadre du projet d'aménagement d'ensemble des Ponts de la Caille. État d'avancement : niveau opportunité.

## Autres projets

- Intégration à la démarche SPPEH, pour la rénovation énergétique de l'habitat.



## Chiffres clés

- 50ha de terre agricole consommés par l'urbanisation en 15 ans.
- 3 CTENS sur le territoire,
- 26 ha classés en Arrêté de protection du biotope
- Consommation énergétique moyenne : 17 MWH par habitant par an.



## Ressources et financement

**Référent thématique : L. COMBRES à 50%.**

En sachant que cette thématique bénéficie de nombreuses opportunités de financements extérieurs.

# EAU ET ASSAINISSEMENT

**Élus pilotes : J. MARTINEZ, avec l'appui de P. PRIMAULT et G. DEMOLIS pour les relations avec le SILA.**

**Partenaires : Communes du territoire, Agence de l'eau, SILA, Grand Annecy, CC Fier et Usses, CC du Genevois, et Syndicat des Rocailles.**



## Enjeux et contexte

- Un territoire qui atteint ses limites par manque de ressources en eau. Les Usses sont une rivière en tension, avec un débit d'étiage bas et un classement du bassin en Zone de Répartition des Eaux (avec un plan de gestion de la ressource).
- Cela impacte la capacité d'urbanisation : le manque d'eau potable risque de bloquer à moyen terme le développement du territoire, malgré les interconnexions de réseaux.
- Le réseau d'eau potable présente un taux de fuite assez faible (rendement de 72,5%) pour un réseau rural volumineux qui demande un entretien important.
- Plusieurs stations d'épuration atteignent leur limite et montrent des fragilités d'assainissement (station de Vovray-en-Bornes, de La Motte à Cernex, d'Allonzier la Caille).
- La CCPC a pris la compétence assainissement individuel récemment. Les limites du milieu naturel demandent sur certains secteurs beaucoup de vigilance et un travail pédagogique important pour veiller à maîtriser les développements urbains sur les secteurs fragiles.
- La qualité de l'eau prélevée est globalement très bonne, avec quelques difficultés en terme de turbidité lors de certains épisodes météorologiques.



## Projets phares

- **Interconnexion en eau potable avec le Grand Annecy** qui devrait permettre de reverser la source de la Douai dans les Usses afin d'accroître le débit des Usses à la demande de l'État. Le territoire est déjà interconnecté avec les EPCI voisins.  
État d'avancement : réalisation en cours.
- **Recalage d'un schéma directeur d'eau potable**, et le commencement d'études afin de remettre en service la source de Mallabranche.  
État d'avancement : opportunité - lancement des études.
- **Travail engagé avec le SILA** pour faire basculer une partie de l'épuration du territoire (correspondant au bassin versant « Fier ») sur leurs stations d'épuration.  
État d'avancement : niveau opportunité.

NB : La diversification des sources d'eau potable et l'amélioration des capacités d'épuration restera faible : cela limitera impérativement le développement urbain.

## Autres projets

- Finalisation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales.
- Une continuation des efforts sur l'entretien et l'amélioration du réseau, afin de limiter les fuites.
- L'amélioration de traitement sur plusieurs petites stations d'épuration (notamment celle de Vovray-en-Bornes, en limite de capacité).



## Chiffres clés

- Volume d'eau potable produit : 1 228 934 m<sup>3</sup>
- Qualité de l'eau : 97,5 % d'analyses bactériologiques conformes (suivi de contre-analyses)
- Prix de l'eau : 5,79€/m<sup>2</sup> pour une facture de 120m<sup>3</sup>. (moyenne nationale = 4,19€/m<sup>3</sup>).
- 274km de canalisation d'eau potable et 121km de réseau d'assainissement
- 110km de réseau d'eau pluviale
- 8 207 abonnés au réseau



## Ressources et financement

**Référent thématique : C. BANLIARD, autour duquel le service a été réorganisé. L'équipe technique semble correctement dimensionnée pour assurer la qualité du service.**

Le prix de l'eau est contenu, et plutôt bas pour un territoire rural. La situation budgétaire est correcte sur le budget de l'eau mais difficile sur le budget de l'assainissement. Financements réguliers de l'agence de l'eau pour les projets.

**Élus pilotes : C. ANTONIELLO avec l'appui de G. DEMOLIS pour les relations avec le SILA.**

**Partenaires : Communes du territoire, éco-organismes (notamment Citéo), SILA, EPCI du Département.**



## Enjeux et contexte

- Une politique engagée depuis plusieurs années, qui donne des résultats de qualité. Un service stabilisé et qui essaie de s'améliorer sur la qualité offerte (propreté des points d'apport, tri spécifique des cartons, fiabilité du service...).
- La mise en place de points spécifiques espaces verts dans certaines communes donne de très bons résultats.
- Mais des enjeux réglementaires qui obligent à des évolutions importantes sur les 2 prochaines années.
- Un questionnement sur la capacité d'améliorer le service rendu par la déchetterie, et de l'étendre sur le territoire. A moyen terme, l'évolution des attentes de citoyens de plus en plus sensibles à la problématique déchets demandera sans doute d'aller vers des démarches nouvelles (ressourcerie par exemple).



## Projets phares

- **Extension des consignes de tri**, afin de permettre de trier l'ensemble des plastiques et emballages. La CCPC est engagée dans un groupement de commande à l'échelle départementale, avec comme objectif de mettre en place cette évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Des surcoûts dans les coûts de collecte et de tri sont à prévoir, malgré l'accompagnement financier de Citéo dans le cadre de l'appel à projet.  
État d'avancement : en phase de réalisation.
- **Collecte des biodéchets**, nouveau projet obligatoire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
État d'avancement : niveau opportunité.
- **Amélioration de la fonction déchetterie**, qui fonctionne bien mais touche à ses limites. Un agrandissement de la déchetterie, ou une externalisation de l'offre de collecte de certains produits sur d'autres sites sur le territoire (avec l'intérêt de rapprocher le service des communes éloignées) sont à étudier. A ce jour, aucune solution opérationnelle n'est prévue.  
État d'avancement : en phase opportunité.

## Autres projets

- Passage en conteneurs de la zone d'activité d'Allonzier la Caille (à court terme).
- Mise à jour du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (obligation réglementaire).



## Chiffres clés

- Déchets recyclables : 86,3 kg/hab./an soit 1 273 tonnes recyclés
- Verre : 47,5 kg/hab./an soit +13%
- Autre emballages : 16,4 kg/hab./an soit -20%
- Papiers : 22,4 kg/hab./an soit +1%



## Ressources et financement

**Référents thématiques : D. MONIER pour le pilotage des équipes ; P. COQUILLE pour le pilotage administratif et projets. L. COMBRES comme ambassadrice du tri pour l'action pédagogique (animation / communication) et accompagner certains projets.**

Difficulté dans la gestion administrative et financière d'un service très lourd sur ce plan (multiples subventions et flux financiers à suivre) sans aucun moyen dédié.

La TEOM actuellement collectée semble correspondre à la situation budgétaire mais l'impact financier de nouveaux projets va questionner son niveau.

# TOURISME

**Élu pilote : C. BOETTNER.**

**Partenaires : Communes du territoire, Office du Tourisme des Monts de Genève, Département, Région, EPCI voisins, Savoie Mont-Blanc Tourisme, socio-professionnels du tourisme (notamment Petit Pays, ferme de Chosal...).**



## Enjeux et contexte

- Une thématique travaillée depuis plusieurs années, mais qui connaît une ambition plus importante avec les nouveaux élus, autour des projets phares.
- Une évolution du périmètre touristique avec la dissolution d'Alter'Alpa Tourisme et le rapprochement avec l'Office de Tourisme des Monts de Genève.
- Le territoire connaît l'un des sites touristiques les plus importants et les plus valorisés du Département, avec le Grand Parc d'Andilly.



## Projets phares

- **Projet d'envergure sur les Ponts de la Caille**, avec un quadruple volet (touristique, sécuritaire, environnemental et patrimonial).  
État d'avancement : étude de faisabilité.
- **Développer le pôle touristique des Dronières**, avec notamment la mise en place d'un camping et d'un espace camping-cars.  
État d'avancement : étude de faisabilité.
- **Engager un partenariat touristique fort avec l'Office du Tourisme des Monts de Genève.**  
État d'avancement : en cours de réalisation.

## Autres projets

- Améliorer le réseau de sentiers touristiques



## Chiffres clés

- 79 socio-professionnels touristique
- 401 lits (hors plateformes type Airbnb)
- 221 911 visiteurs pour le Hameau du Père Noël et le Grand Parc d'Andilly en 2019
- 97 906 passages sur le Pont de la Caille en 2019



## Ressources et financement

**Référent thématique : M. SIEURAC. La taxe de séjour finance le développement touristique, à hauteur de 25 à 30k€ par an en année «normale».**

Des financements importants peuvent être développés sur les projets (État, Département, Région, mais aussi fonds européens). Des co-financements peuvent également être envisagés. En particulier une subvention du CPER est sollicitée sur le projet des Ponts de la Caille.

# ÉCONOMIE

**Élus pilotes : P. CLERJON, avec l'appui de JP. CAUQUOZ.**

**Partenaires : Communes du territoire, Maison de l'Économie Développement, Département, Région, EPCI voisins, CCI et Chambre des Métiers, entreprises du territoire, Établissement Public Foncier 74.**



## Enjeux et contexte

- Un territoire dynamique et attractif avec l'une des plus belles zones d'activités du Département. Mais un gros manque de foncier qui ne permet pas de répondre aux attentes des entreprises.
- Comme dans tous les territoires frontaliers, une difficulté pour les entreprises de trouver de la main d'œuvre. Et une tendance à accentuer encore le décalage entre nombre d'emplois et d'habitants pour conforter le risque de devenir juste une « banlieue dortoir ».
- Si certains villages gardent une activité commerciale intéressante, les solutions d'installation de commerces pour dynamiser les communes sont complexes.
- Un diagnostic complet travaillé sur l'économie, avec une ambition affichée comme suit : *« Le Pays de Cruseilles souhaite un développement équilibré, dans lequel l'économie joue un rôle important. Il veut favoriser l'installation des activités artisanales et de production locales, respectueuses des enjeux environnementaux, qui proposent des emplois adaptés à ses habitants, pour leur permettre de travailler près de chez eux, dans un cadre de vie de qualité. Le territoire entend favoriser le développement de commerces et de services à sa population en affirmant la centralité intercommunale et les centralités locales ».*
- Un plan d'action en phase de finalisation.



## Projets phares

- **Construire un projet de Zone d'Activités à proximité du pôle économique** majeur d'Allonzier la Caille, sachant que la « Zone des Voisins » fait actuellement l'objet d'une désaffection au regard de ses enjeux environnementaux.  
État d'avancement : étude d'opportunité.
- **Développement d'une stratégie foncière sur la thématique économique** en lien avec l'EPF, avec notamment : la réhabilitation de plusieurs friches, la recherche de fonciers de petite taille afin de créer des zones d'activités pour les entreprises artisanales (mise en place d'un schéma intercommunal, projets éventuels sur Cruseilles et Copponex), la recherche de solution pour dynamiser les centre-villages sur le plan commercial.  
État d'avancement : étude d'opportunité.

## Autres projets

- Aide à l'implantation de commerces multi-services dans les petits villages
- Accompagnement des entreprises et aides à la création



## Chiffres clés

- 3 623 emplois générés sur le territoire
- 1 074 établissements
- 196 établissements créés en 2020



## Ressources et financement

**Référent thématique : M. SIEURAC.**

L'économie est une ressource importante du territoire sur le plan fiscal (1,5M€ de fiscalité reversée à la CCPC sur 2020).

# CULTURE

**Élu pilote : C. BOETTNER.**

**Partenaires : Communes du territoire, associations culturelles, Département, État, La Villette.**



## Enjeux et contexte

- Au niveau de la CCPC, l'action culturelle est incarnée par l' École de Musique et la Bibliothèque, dont la compétence et le professionnalisme sont reconnus par les habitants. A noter notamment que l'école de musique propose une pédagogie novatrice qui lui donne une forte notoriété (soutenue par le Département, elle est une référence nationale, souvent visitée par les professionnels de la musique pour le caractère innovant de son enseignement).
- Mais ces équipements sont vieillissants, avec des équipes « fatiguées » par les conditions de travail, et des attentes plus fortes d'une population en croissance. Des actions sont à mener pour rénover la qualité d'accueil de ces structures.
- L'opportunité de bénéficier d'appels à projets pour appuyer la modernisation de certains projets.



## Projets phares

- **Un projet de rénovation de la bibliothèque et projet « Micro folies »**, en voie de finalisation, pour lui permettre d'avoir un « écrin » de meilleure qualité. Dans ce nouveau bâtiment vient s'intégrer une « Micro-folies », musée numérique en partenariat avec La Villette. Suite à un appel à projet, le territoire a été retenu pour offrir un service culturel novateur aux habitants et aux écoles, par une médiation artistique. État d'avancement : en phase de finalisation.
- **Un projet de rénovation / agrandissement de l'école de musique**, afin de donner à cette association des conditions de travail de qualité et de répondre à la croissance des effectifs. Une réponse en deux temps (compléments de locaux à court terme, réhabilitation totale à long terme) est souhaitée. État d'avancement : étude opportunité (recherche de locaux et de solution technique).



## Chiffres clés

- 1 500 adhérents à la bibliothèque et 50 000 prêts par an.
- 144 élèves à l'école de musique, avec 50 refus faute de place et 14 professeurs.



## Ressources et financement

**Référents thématiques : L. WAMIN, A.FINSTERWALD pour la bibliothèque, N. MOUREY-MOUSSON pour l'école de musique.**

Si le développement du projet micro-folies permet de renforcer les moyens humains de la bibliothèque, l'école de musique manque de ressources administratives.

# SPORT

**Élu pilote : P. CLERJON.**

**Partenaires : Communes du territoire, associations sportives, Département, État, Fédérations Sportives.**



## Enjeux et contexte

- Un territoire qui bénéficie d'une offre de services assez complète, avec des équipements plutôt nombreux et la présence de deux piscines.
- Mais des équipements souvent anciens, voire vieillissants, qui ont des enjeux d'entretien ou de rénovation lourde (vestiaire stade des Chardons, terrain synthétique de Cruseilles, etc...). Les piscines en particulier doivent faire l'objet d'une restructuration totale à moyen terme, ce qui sera nécessairement un projet majeur de la CCPC.
- Un nouveau gymnase intercommunal très qualitatif qui vient d'être livré, et demande la mise en place d'une organisation nouvelle pour une gestion de qualité.



## Projets phares

- **Un nouveau gymnase**, mis en service au cours de l'année 2021, dont la taille et la qualité (d'utilisation, mais aussi de construction, notamment sur le plan énergétique) en font une référence départementale. État d'avancement : mise en exploitation.
- **Étude de rénovation des piscines**, afin de trouver des solutions pour répondre, à coût raisonnable, aux besoins des publics scolaires et ludique, en envisageant à moyen terme la suppression de la piscine des Ébeaux, rendue nécessaire par son obsolescence et par le besoin d'agrandissement du collège. État d'avancement : étude opportunité engagée début 2022.

## Autres projets

- Changement du terrain synthétique de Cruseilles
- Assainissement des vestiaires du stade des Chardons à reprendre



## Chiffres clés

- 58 500 entrées à la piscine des Dronières en moyenne
- 61 classes accueillies à la piscine des Ébeaux
- Environ 1 000 utilisateurs associatifs du gymnase



## Ressources et financement

**Référent thématique : V. MAUPU.**

La structuration d'une équipe sportive autour de V. MAUPU permet d'organiser le travail sur le nouveau gymnase, mais a demandé des adaptations (mise en place des astreintes, renforts ponctuels...). Une thématique qui peut bénéficier de subventions conséquentes de la part de l'État et du Département.

# FONCTIONNEMENT INTERNE CCPC

**Élus pilotes : X. BRAND, P. GAL pour le volet Bâtiment, P. CLERJON pour la communication et JM. BOUCHET pour la rénovation énergétique.**



## Enjeux et contexte

- Une communication ancienne qui nécessite une rénovation profonde.
- Une structure sous tension, qui a besoin de renforcer ses compétences et de stabiliser ses équipes. Des renforts (scolaire, pôle administratif, services techniques) sont en cours de recrutement pour soutenir l'activité.
- Une nécessaire priorisation des projets et optimisation de la fonction financière pour être capable de financer les projets de la structure (et notamment le présent projet de territoire) : optimisation financière et de la trésorerie, recherche de subventions externes, etc.
- Un service bâtiment en difficulté face à la charge de travail et qui a besoin de se stabiliser.
- La nécessité d'engager une rénovation énergétique des bâtiments communautaires, et d'améliorer globalement l'entretien du patrimoine
- Des enjeux également sur le volet entretien du patrimoine (volet foncier) et entretien des voiries communautaires et des ponts.



## Projets phares

- **Une ambition plus forte en matière de communication**, avec la refonte totale de l'identité graphique et du logo de la structure, mais également une reprise à venir des outils existants (site internet, magazine, activités sur les réseaux sociaux).

État d'avancement : engagé.

## Autres projets

- Remise à jour du PPI pour recaler les priorités d'investissement sur le reste du mandat
- Mise en place d'une campagne d'économies (optimisation fiscale, mise en place d'un contrôle de gestion)
- Réorganisation en cours des services fonctionnels, notamment sur les ressources humaines (en cours) et sur le volet financier / comptabilité : recrutement d'un directeur financier
- Une étude en cours pour analyser les possibilités de développer l'activité du service bâtiment et optimiser son fonctionnement



## Chiffres clés

- Capacité de remboursement de la dette par le budget général : 5 années
- 29 bâtiments gérés
- 92 agents, hors personnel saisonnier
- Environ 30 M€ de budget cumulé (fonctionnement et investissement)



## Ressources et financement

**Référents thématiques : B. DUPERTHUY, P. COQUILLE et JF. EXERTIER pour le volet bâtiment, A. AMAT pour la communication.**

Une situation financière globalement saine, malgré un taux d'endettement assez élevé. Des ressources extérieures élevées (fonds frontaliers, DGF) et un niveau de fiscalité modéré au regard des EPCI environnants.

# ANNEXES

## LES QUESTIONNAIRES

- Le questionnaire
- “personnalités”
- Questionnaire réalisé au tout début du nouveau mandat.

### ● Public visé

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, un questionnaire a été envoyé à une centaine de personnalités du territoire, de son environnement immédiat ou du Département : élus extérieurs au territoire, partenaires publics ou associatifs, chefs d'entreprise ou citoyens « éclairés ». Les agents de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ont également pu compléter, en interne, ce questionnaire.

### ● Nombre de réponses

Au total 56 personnes fréquentant régulièrement le territoire du Pays de Cruseilles ont répondu au questionnaire.

# Analyse des réponses

1

COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LE TERRITOIRE DU PAYS DE CRUSEILLES ?

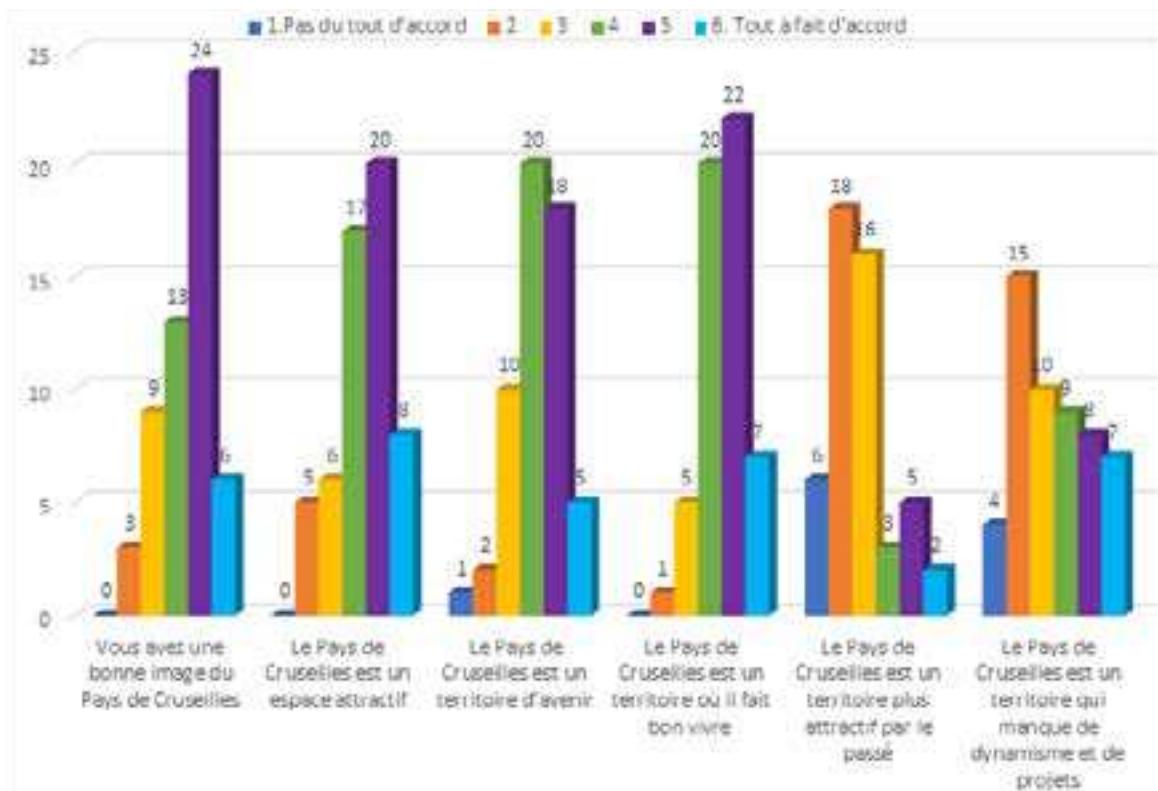


UNE IMAGE DE TERRITOIRE QUI BALANCE ENTRE DEUX ENSEMBLES URBAINS ATTRACTIFS, TOUT EN GARDANT SA DYNAMIQUE PROPRE.

UN TERRITOIRE RICHE MAIS PEU ACCESSIBLE POUR LES PETITS REVENUS : VISION QUE PARTAGE LES AGENTS DE LA CCPC.

Le territoire du Pays de Cruseilles est défini pour la plus grande partie des personnes interrogées comme un territoire résidentiel de la métropole genevoise (31 réponses), un territoire périurbain connecté au Grand Annecy (28 réponses) et un territoire rural qui a sa dynamique propre autour du centre-bourg de Cruseilles (26 réponses).

Les agents de la CCPC définissent le territoire du Pays de Cruseilles comme un territoire riche mais peu accessible pour les petits revenus (26 réponses sur 33 agents de la CCPC ayant répondu au questionnaire).

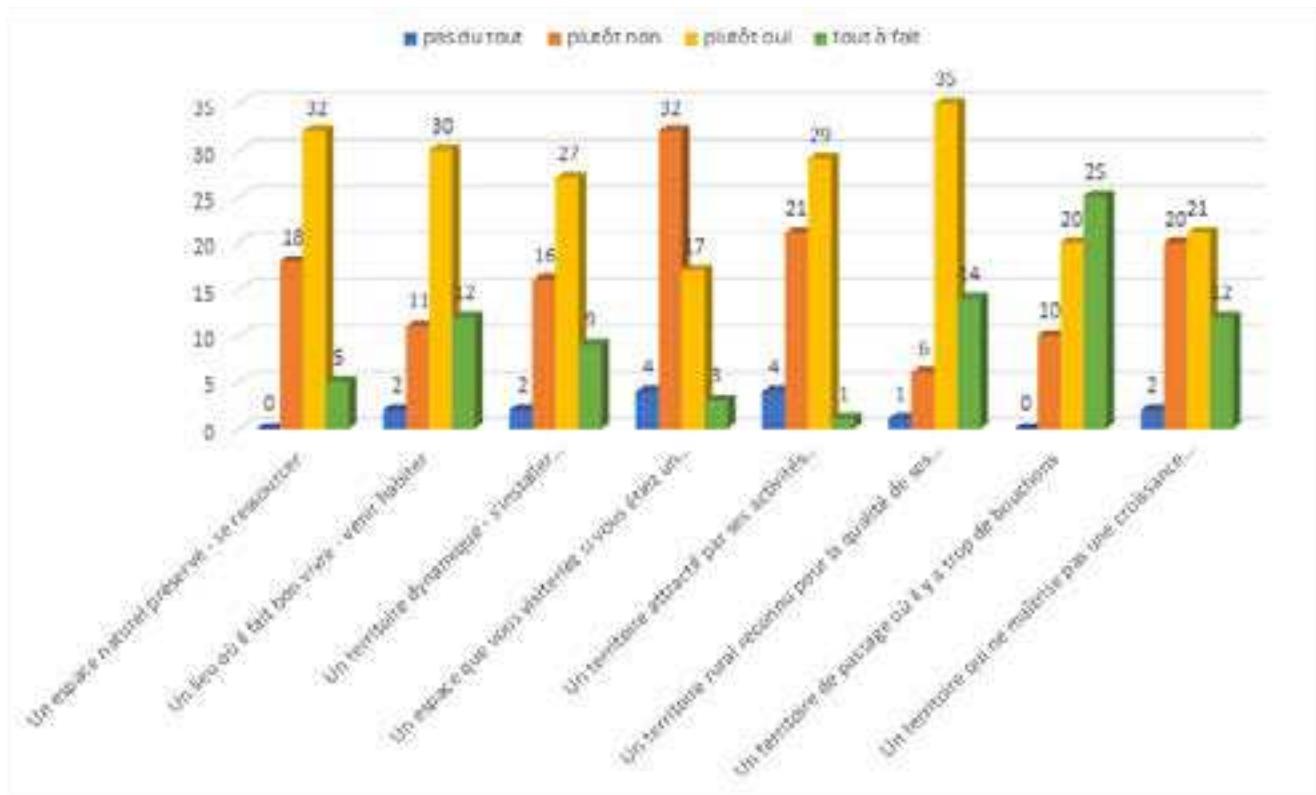


**UNE IMAGE POSITIVE VOIRE TRÈS POSITIVE DU TERRITOIRE.**

**MAIS UNE RÉPONSE CONTRASTÉE SUR LE DYNAMISME DES PROJETS**



De manière générale, les personnes interrogées ont une bonne image du Pays de Cruseilles (43% sont d'accord avec cette affirmation et 10% sont tout à fait d'accord). Elles considèrent que c'est un territoire où il fait bon vivre (43% sont d'accord avec cette affirmation). Que le territoire est un espace attractif et d'avenir. Globalement, elles ne pensent pas que le territoire était plus attractif par le passé.



Pour les personnes interrogées, le territoire du Pays de Cruseilles est un espace naturel préservé (58%) avec des produits agricoles de qualité (63%).

Les répondants ne considèrent pas le territoire comme un espace qu'ils visiteraient s'ils étaient des touristes (57%). Par contre, 55% d'entre eux estiment que le Pays de Cruseilles est un lieu où il fait bon vivre.

## QUELS SONT, POUR VOUS, LES PRINCIPAUX ENJEUX D'AVENIR POUR LE PAYS DE CRUSEILLES ?



### TOP 4 DES RÉPONSES :

- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE **77%**
- LA MOBILITÉ **64%**
- L'ANTICIPATION SUR L'AVENIR **55%**
- LE RENFORCEMENT DES CENTRALITÉS **39%**

Les principaux enjeux d'avenir identifiés concernent la préservation de l'environnement avec un déploiement du développement durable (43 réponses), les enjeux de la mobilité (36 réponses) et l'anticipation de la forte croissante démographique (31 réponses).

# Le questionnaire “élus”



## Public visé

Lors du premier séminaire de travail organisé à la Ferme de Chosal en mars 2021, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles se sont réunis pour réfléchir sur l'avenir et les enjeux du territoire pour les 10 prochaines années. Dans ce cadre, ils ont pu répondre au questionnaire « regards sur le territoire du Pays de Cruseilles ».

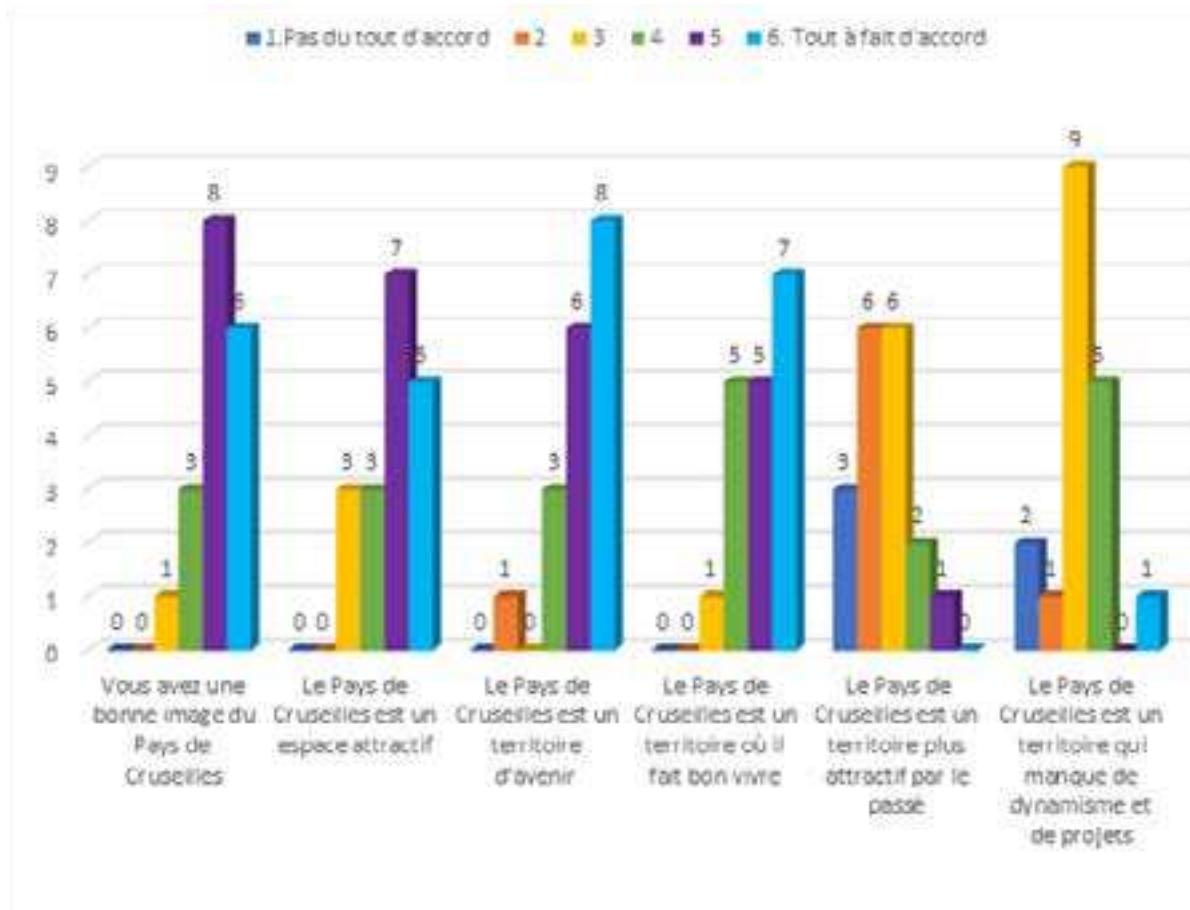
## Analyse des réponses



COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LE TERRITOIRE DU PAYS DE CRUSEILLES ?



Le territoire du Pays de Cruseilles est défini pour la plus grande partie des élus comme un espace rural (16 réponses), un territoire rural qui a sa propre dynamique, autour du centre-bourg de Cruseilles (9 réponses) et un territoire riche mais peu accessible pour les petits revenus.



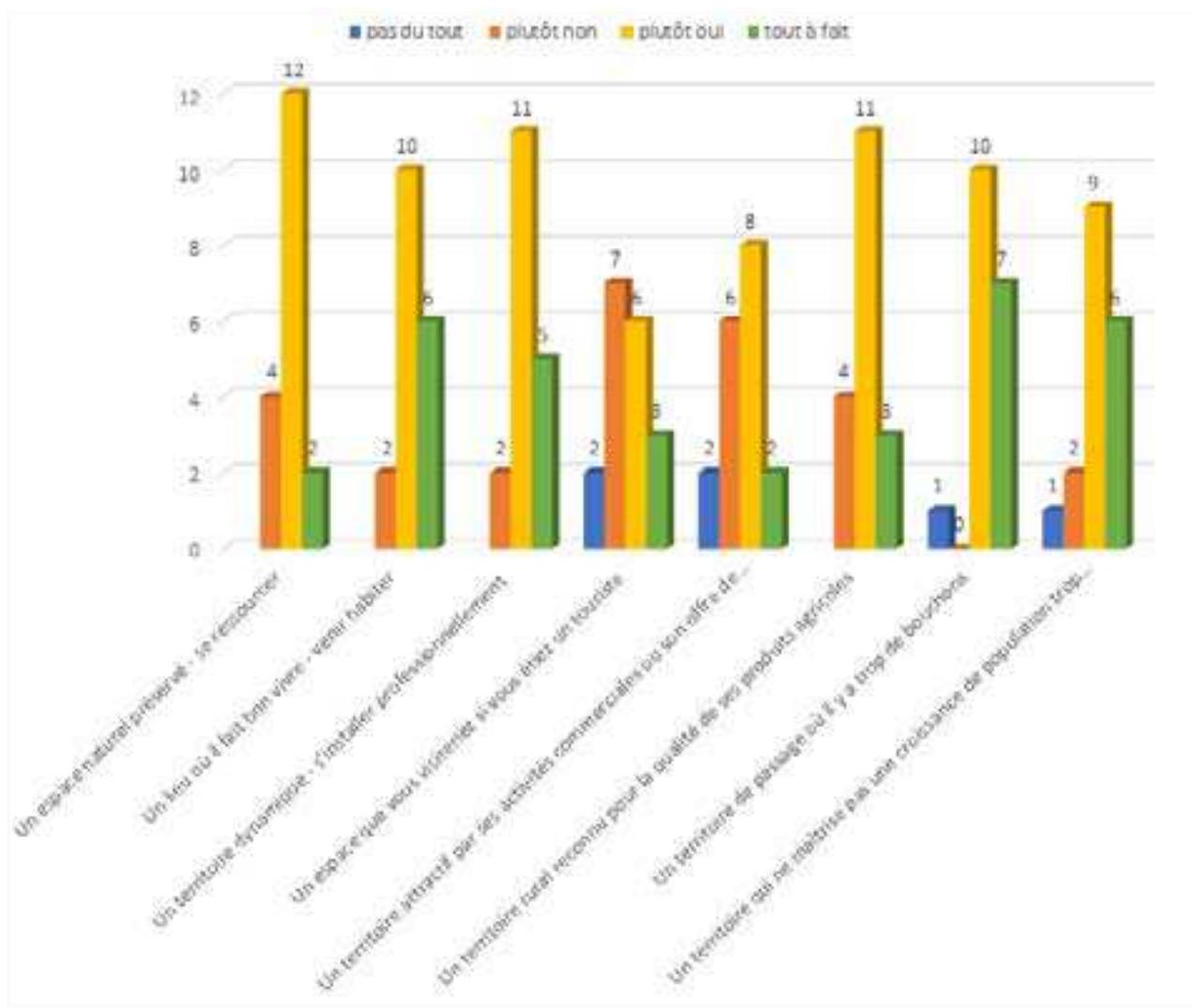
## UN TERRITOIRE D'AVENIR OÙ IL FAIT BON VIVRE.

De manière générale, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ont une bonne image du Pays de Cruseilles (44% sont d'accord avec cette affirmation et 28% sont tout à fait d'accord). Ils considèrent que c'est un territoire où il fait bon vivre (39% sont d'accord avec cette affirmation). Que le territoire est un espace attractif et d'avenir.



### VERBATIM :

- **Belle situation géographique / Axe Annecy Genève / Espace agricole - paysager encore dominant**
- **Un territoire où le mécanisme de changement doit être au service de toutes les populations, et la difficulté réside dans faire vivre ensemble dans la diversité.**



Pour les élus de la CCPC, le territoire du Pays de Cruseilles est un espace naturel préservé (67%) avec des produits agricoles de qualité (61%).

Ils considèrent que c'est un territoire de passage où il y a trop de bouchon (56%) où la croissance démographique n'est pas maîtrisée (50% sont d'accord avec cette affirmation et 33% sont tout à fait d'accord).

#### VERBATIM :

- **Le bien vivre a été trop souvent bafoué.**

## QUELS SONT, POUR VOUS, LES PRINCIPAUX ENJEUX D'AVENIR POUR LE PAYS DE CRUSEILLES ?



### TOP 4 DES RÉPONSES :

- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE **72%**
- LA MOBILITÉ **61%**
- L'ANTICIPATION SUR L'AVENIR **56%**
- LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET L'AIDE AUX PUBLICS LES PLUS FRAGILES **28%**

Les principaux enjeux d'avenir identifiés concernent la préservation de l'environnement avec un déploiement du développement durable (13 réponses), les enjeux de la mobilité (11 réponses) et l'anticipation de la forte croissante démographique (10 réponses).



### VERBATIM :

- Un développement raisonné et raisonnable
- Mieux se tromper à ne pas trop construire maintenant, on pourra toujours les faire plus tard
- L'avenir c'est maintenant.

- **Le questionnaire  
“agents CCPC”**

1

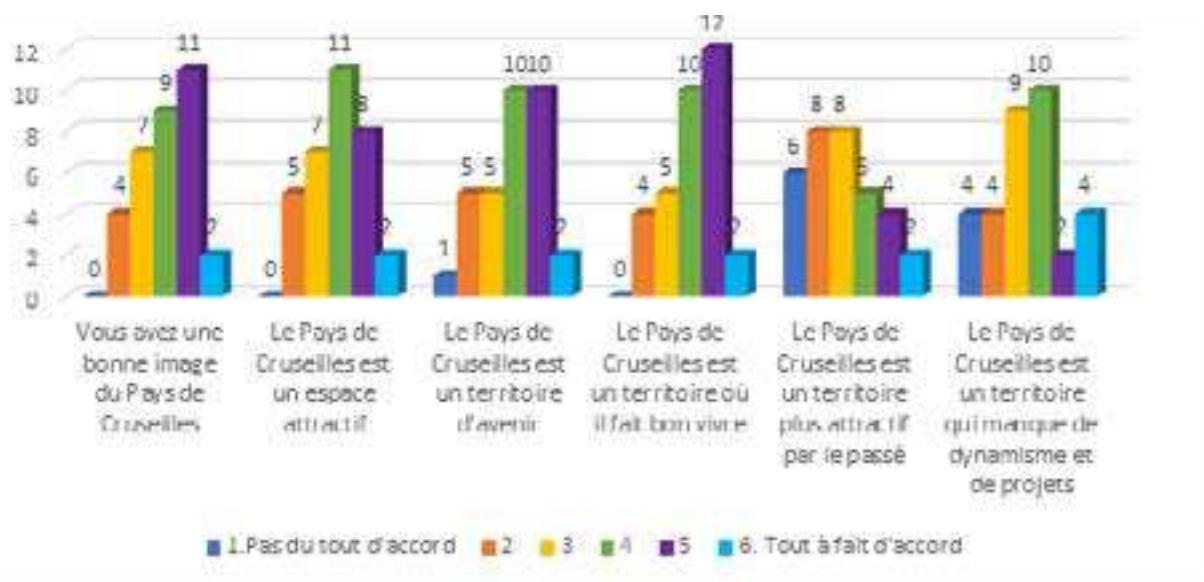
COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LE TERRITOIRE DU PAYS DE CRUSEILLES ?

#### Définition du territoire



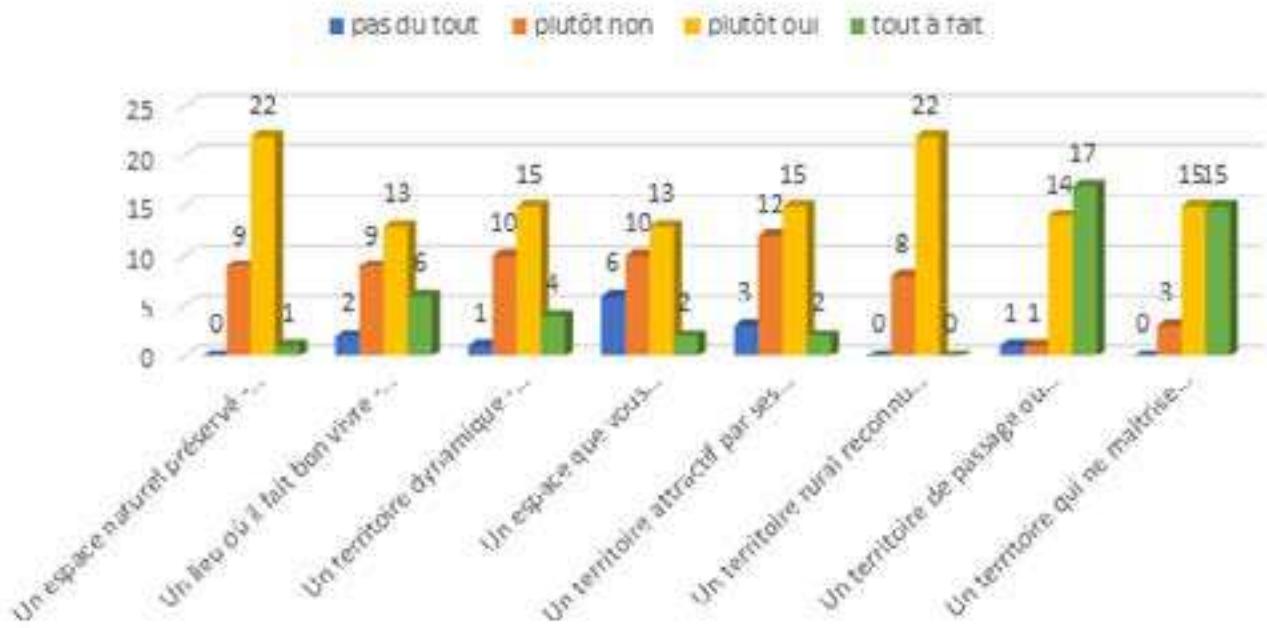
Les principaux enjeux d'avenir identifiés concernent la préservation de l'environnement avec un déploiement du développement durable (13 réponses), les enjeux de la mobilité (11 réponses) et l'anticipation de la forte croissante démographique (10 réponses).

## SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 6, DIRIEZ-VOUS QUE ...



De façon globale, le ressenti des agents de la collectivité sur le territoire est positif. La majorité sont d'accord avec les affirmations sur un territoire où il fait bon vivre, d'avenir et ils ont une bonne image du Pays de Cruseilles.

## DIRIEZ-VOUS DU PAYS DE CRUSEILLES QUE C'EST ...



Pour les agents de la collectivité, le Pays de Cruseilles est un espace naturel préservé et rural reconnu pour la qualité de ses produits agricoles. A contrario, il est aussi un territoire de passage où il y trop de bouchons et qui ne maîtrise pas sa croissance de population.

Toutefois, les agents pensent du territoire qu'il est dynamique et attractif par ses activités commerciales.

## QUELS SONT, POUR VOUS, LES PRINCIPAUX ENJEUX D'AVENIR POUR LE PAYS DE CRUSEILLES ?

### Principaux enjeux d'avenir pour le Pays de Cruseilles



### TOP 3 DES RÉPONSES :

- LA PRÉSÉRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- L'ANTICIPATION SUR L'AVENIR AFIN DE MIEUX INTÉGRER UNE POPULATION EN FORTE CROISSANCE
- LA MOBILITÉ

En suivant de ces 3 enjeux majeurs, il est identifié par les agents de la CCPC, le renforcement du bourg de Cruseilles et des autres centres par des commerces ou des services ainsi que l'amélioration d'une offre de loisirs de proximité pour ses habitants.

# LE DIAGNOSTIC COMPLET

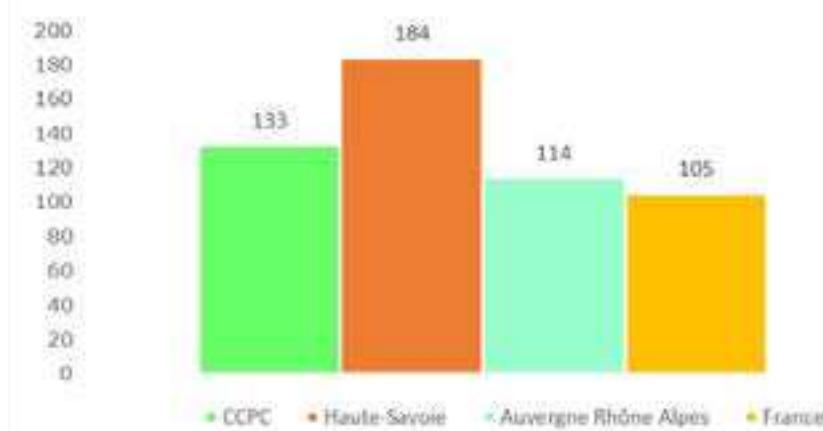
## Démographie

Croissance démographique annuelle moyenne - 5 ans



Très forte croissance depuis 25 ans avec une population qui a doublée (16 700 habitants en 2021).

Densité de population / km<sup>2</sup>



Une densité importante, plus faible que la moyenne de la Haute-Savoie mais plus forte que la moyenne française.

Sous la pression d'une grande métropole : si Genève était en France le pôle Grand Genève + Grand Annecy serait la 4ème métropole française (1,3M d'habitants, juste devant Lille...) et la CCPC serait au milieu.

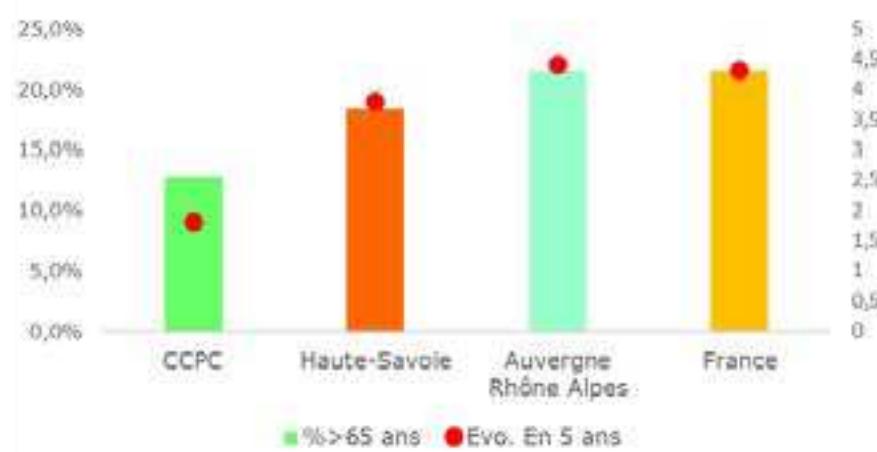
## POPULATION

Population 0 - 19 ans



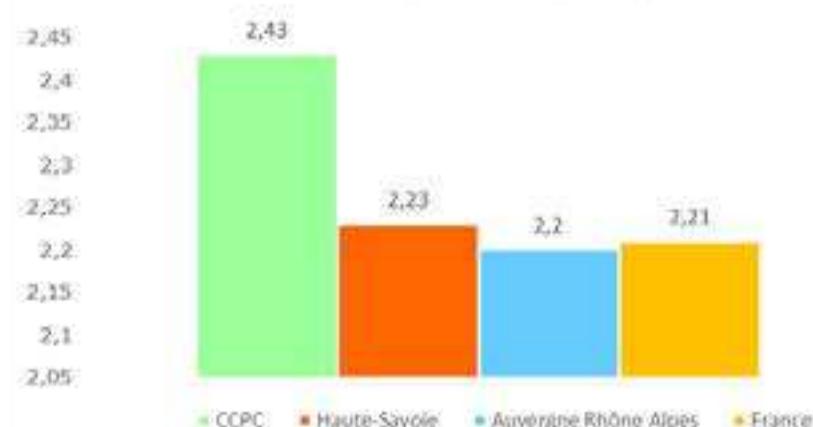
Une population : plutôt jeune, plutôt classes supérieures, qui vieillit moins rapidement qu'ailleurs.

Population >65 ans



Nombre de personnes par foyer

Un nombre de personnes par foyer plutôt élevé.



# Catégories socio-professionnelles

Part des cadres et évolution sur 5 ans



Des cadres surreprésentés et en augmentation.

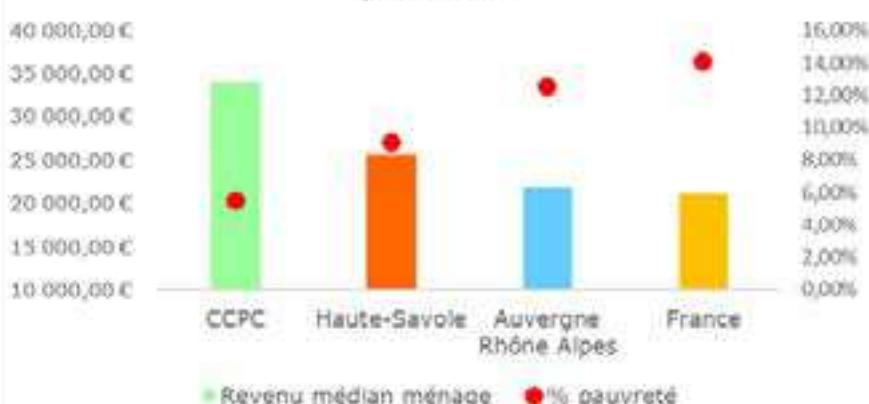
Part des agriculteurs et évolution sur 5 ans



Des agriculteurs surreprésentés, mais dont la part diminue sensiblement.

## Revenu et pauvreté

Revenu médian des ménages et taux de pauvreté



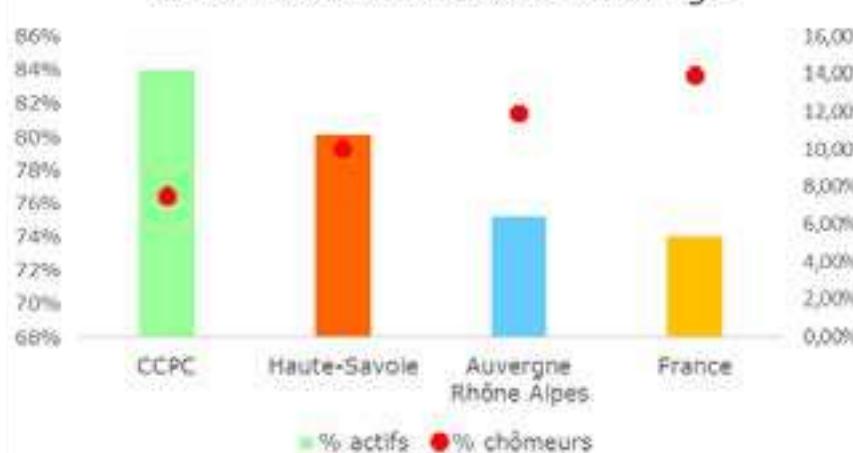
Une population globalement riche et plutôt homogène.

En comparaison :

- CC Fier et Usses : 27 000€
- Ville de Chamonix : 23 000€

## Activité

Taux d'actifs et taux de chômage

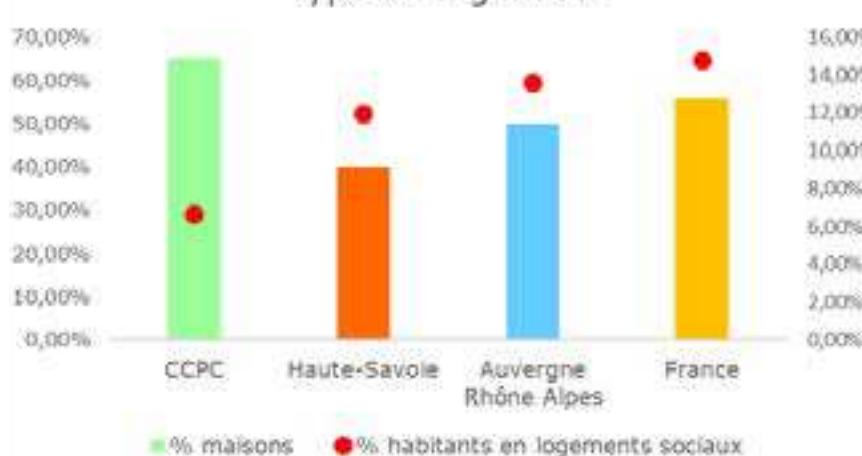


Un taux d'activité élevé, peu de chômage.

Travailleurs frontaliers : 3 660, +20% en 3 ans, soit autant que les emplois.

## Logement

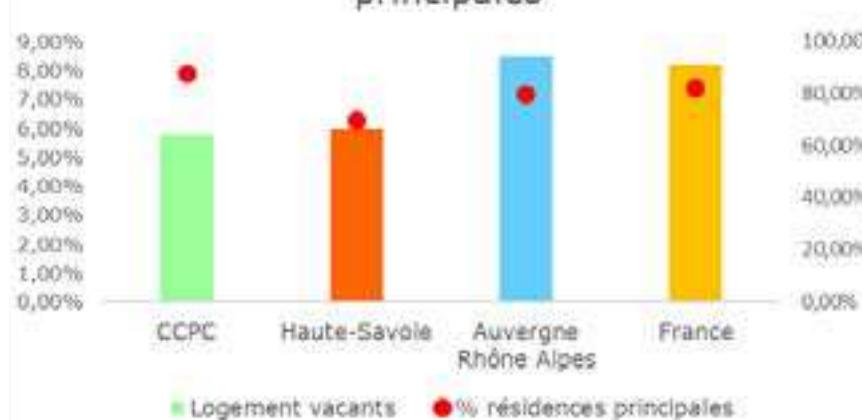
Type de logement



La part des maisons est surreprésentée.

La part des logements sociaux est sous-représentée également.

Logements vacants et résidences principales



Faible taux de vacance des logements.

Très fort taux de résidences principales.

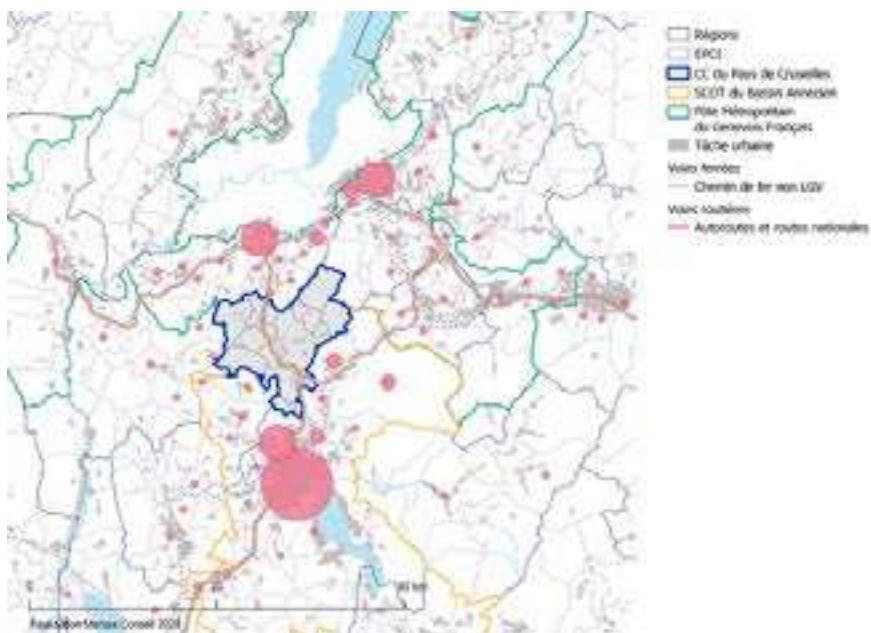
Un marché du logement vraiment tendu.

# Mobilité

Taux de ménage équipés de voiture et évolution sur 10 ans



Une dépendance très forte à la voiture : taux de motorisation élevé et en augmentation.



Part de la voiture dans les déplacements domicile - travail



Une dépendance très forte à la voiture.

La voiture privilégiée pour les déplacements domicile - travail.

# Hébergements touristiques



	HÔTELS	CHAMBRES
ENSEMBLE	4	94
1 ÉTOILE	0	0
2 ÉTOILES	1	34
3 ÉTOILES	1	30
4 ÉTOILES	2	30
5 ÉTOILES	0	0
NON CLASSE	0	0

Aucun camping ou autre hébergement collectif.

## Emploi



	2016	2020	Évolution moyenne annuelle
Agriculture	46	196	33,63%*
Industrie	232	233	0,09%
Construction	335	332	-0,18%
Commerce	799	847	1,17%
Services	1599	2015	4,73%
Ensemble	3011	3623	3,77%

Malgré l'augmentation rapide du nombre d'emplois ces dernières années, le territoire compte nettement moins d'emplois que d'actifs : 3 623 emplois pour 8 628 actifs, soit un taux de « couverture » de 42%. Le territoire connaît donc une forte dominante résidentielle.

\*Croissance « théorique » intégrant des emplois rattachés au territoire, mais pas exercés totalement sur le Pays de Cruseilles.



**Communauté de communes  
du Pays de Cruseilles**  
268 Route du Suet  
74 350 CRUSEILLES

[www.ccypaysdecruseilles.org](http://www.ccypaysdecruseilles.org)  
[ccpc@ccypaysdecruseilles.org](mailto:ccpc@ccypaysdecruseilles.org)



# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
<b>PROJETS PILOTES PAR LA CCPC, en partenariat avec les communes</b>															
1	Petite enfance	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Nouvelle crèche multi-accueil</b>	CCPC	Réalisation d'une nouvelle crèche sur Allionzier la Caille pour répondre aux besoins importants de la population en moyens de garde pour la petite enfance (30 places envisagées). Une étude en lien avec la CAF est en cours de réalisation pour justifier le besoin et l'emplacement envisagé.	CAF, Etat	Acquisition du local prévu avant l'été, travaux à suivre pour une ouverture envisagée en septembre 2023	1 430k€ ht	non	DET	CAF				DSDEN
2	Petite enfance	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Réalisation d'un diagnostic social de territoire</b>	CCPC	Réalisation d'un diagnostic social de territoire permettant de bien connaître la situation sociale de la population et les besoins à venir en matière d'action social, de lutte contre les inégalités et d'insertion.	CAF, Etat, Département, associations et structures sociales	réalisation au cours de l'année 2022	35k€	non	non	CAF (15k€)				DSDEN
3	Prévention et tranquillité publique	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Projet de sécurisation des ponts de la Caille</b>	CCPC (à confirmer) (+ Département pour sécurisation physique)	Mise en sécurité des Ponts de la Caille, par des aménagements physiques pour empêcher les suicides (maitrise d'ouvrage département, non chiffré) et par l'installation de caméra de vidéoprotection + réalisation d'actions visant à faciliter la prévention des suicides = formation des acteurs, mise en place d'actions pour réguler la communication et informer sur le numéro d'appel sur site.	Communes de Cruseilles et d'Allionzier la Caille, Etat, DRASS, PAPAGENO, Département, SDIS, Gendarmerie, Hôpitaux, médias	Engagement des actions dès 2021, installation des caméras prévu sur 2022 ou 2023 en lien avec le planning de réalisation de la sécurisation du pont.	non estimé	non	non	??				DDSP GN74
4	Prévention et tranquillité publique	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Etude sur la mise en place d'une police pluri-communale</b>	CCPC et communes	Etude de mise en place d'une police pluri-communale pour les communes intéressées dans le cadre d'une démarche de mutualisation	Communes, gendarmerie, Etat	Etude sur 2022 - pas de date de mise en œuvre dans l'immédiat	non chiffré. Etude interrompue, mais coût d'installation en locaux + acquisition de matériel et de création du service	non	non	7 tour le matériel notamment)				DDSP GN74
5	Prévention et tranquillité publique	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Réalisation d'une aire de sédentarisation pour les gens du voyage</b>	CCPC	Réalisation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage de 8 emplacements de 2 places, avec accompagnement de l'arrivée des gens du voyage.	Etat, commune de Cruseilles, SIGETA, ALFA3A	Mise en service printemps 2022	750k€	Etat, Département pour un total de 117k€	non	non				DOT SH GDV
6	Scolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Réhabilitation / agrandissement de l'école de Copponex + espace périscolaire</b>	CCPC & Commune de Copponex	Agrandissement de l'école de Copponex (+ 3 classes) + réalisation d'une micro-crèche		Mise en service printemps 2022	1 356k€	Etat DETR 300k€						DSDEN
7	Scolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Réhabilitation / agrandissement de l'école de Cruseilles</b>	CCPC & commune de Cruseilles	CCPC: Rénovation / agrandissement de l'école élémentaire de Cruseilles + rénovation / agrandissement de la bibliothèque intercommunale Commune : réalisation d'un CLAE et d'un espace périscolaire pour la commune		Mise en service printemps 2022	3 000k€	Etat DSI 120k€						DSDEN
8	Scolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Réhabilitation agrandissement école de Cuvat</b>	CCPC & commune de Cuvat	Réhabilitation / agrandissement de l'école de Cuvat + réalisation d'une cantine / garderie pour la commune		Travaux en cours,	3 455k€	Etat, Département pour un total de 385k€						DSDEN
9	Scolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Réhabilitation agrandissement école d'Andilly &amp; commune de St-Blaise</b>	CCPC & commune d'Andilly & commune de St-Blaise	Réhabilitation / agrandissement de l'école d'Andilly / St Blaise + réalisation d'un espace périscolaire		Etudes de maîtrise d'œuvre en cours engagement des travaux début 2023	4 322k€	non	non	DET? Département?				DSDEN
10	Scolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Aménagements de l'école de Cercier</b>	CCPC	Aménagements divers de l'école de Cercier permettant de renforcer le confort des écoliers : notamment installation d'un préfabriqué pour des sanitaires et d'une salle de motricité.	Commune de Cercier	Travaux prévus sur l'année 2022	Estimation en cours	non	non	?				DSDEN
11	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Réalisation du Schéma Directeur cyclable</b>	CCPC	Finalisation du Schéma Directeur cyclable visant à définir les itinéraires cyclables et à organiser la compétence à l'échelle du territoire, par un transfert des itinéraires structurants à la CCPC et à déterminer un calendrier de réalisation.	Communes, Etat, Département, Région, EPCI voisins	Finalisation du schéma mi-2022 et organisation de la compétence pour la fin de l'année 2022 avec l'initiation des premiers projets	32k€							DOT STEM CD
12	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Réalisation de la véloroute des 5 lacs (liaison nord-sud)</b>	A préciser : Région? CCP?	Réalisation d'une véloroute structurante traversant la CCPC, en s'appuyant sur l'itinéraire envisagé de la véloroute des 5 lacs (à confirmer). La CCPC a été retenue dans le cadre de l'Appel à projet de l'ADEME AVELO2	Communes, Etat, Département, Région, EPCI voisins	En attente du choix de la région sur l'itinéraire retenu pour définir les modalités de montage opérationnel et lancer l'action	Pas de budget / Action moins prioritaire pour maîtrise d'ouvrage de la véloroute mais prioritaire dans sa réalisation	non	non	??				DOT STEM CD
13	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Définition d'un plan d'action mobilité</b>	CCPC	Définition d'un plan d'action mobilité intégrant transports publics et mobilités alternatives, en lien avec le développement de partenariat pour engager des actions opérationnelles dans les prochaines années sur la CCPC	Communes, Département, Région, EPCI voisins	Réalisation en cours de l'année 2022	travail interne	non	non					DOT STEM CD
14	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Parking relais / Parking de co-voiturage du Mont Sion</b>	CCPC	Amélioration du parking de co-voiturage / parking relais du Mont-Sion en prévision du développement de lignes de transport depuis la CC du Genevois sur le site. Installation de lampadaire, amélioration de la surface, végétalisation, meilleure qualité environnementale	Département, CC du Genevois	Réalisation prévue courant 2022	Montant maximum = 780k€, montant à redéfinir de manière opérationnelle	DET (231 k€), Subvention Département, pour un total de 57k€	non					DOT STEM CD
15	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Site propre bus pour accéder à Cruseilles</b>	CCPC? Département? Commune?	Aménagement d'un site propre bus pour accéder à Cruseilles depuis Copponex	Commune de Cruseilles, département, Région	A définir	non défini à ce jour							DOT STEM CD
16	Aménagement Logement, Foncier	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Révision du Plan Local de l'Habitat</b>	CCPC	Relance d'un nouveau Plan Local de l'Habitat pour mettre à jour les orientations stratégiques et les actions pour une nouvelle politique de l'habitat sur la CCPC	Etat, communes, Etablissement Public Foncier, Bailliers sociaux, promoteurs et acteurs de l'habitat	Relance engagée courant 2022	non défini à ce jour	non	non					DOT SH
17	Aménagement Logement, Foncier	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Plan d'action foncier</b>	CCPC	Elaboration puis mise en place d'un plan d'action foncier en partenariat avec l'EPPF afin de définir les stratégies foncières, les secteurs à acquérir ou à faire acquérir par l'EPPF dans les différentes thématiques de l'aménagement	Etablissement Public Foncier, Communes	Mise en place sur 2022	Coût minime - prestation EPPF	non						DOT SH
18	Transition écologique	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Elaboration d'un plan d'action pour la transition écologique</b>	CCPC	Mise en place d'une commission de travail afin de formaliser un plan d'action sur le mandat, établir un diagnostic global de la situation environnementale et retenir un plan d'action en partenariat étroit avec les structures départementales et les associations travaillant sur cette thématique dans les différents sujets : préservation de la biodiversité et des espaces, climat et qualité de l'air, circuits courts et action citoyenne en faveur de l'environnement. Ce projet préfigure un PCET volontaire	Communes, Département, Région, Etat, associations environnementales et fédérations de chasse et de pêche, SYANE, SIUA, Syruses	Engagée sur 2022	Coûts d'étude uniquement	non	non	A solliciter pour la mise en œuvre des projets				DOT STEM PACTE
19	Transition écologique	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Contrat Territorial ENS des Ponts de la Caille</b>	CCPC	Mise en place d'un "Contrat Territorial ENS" avec le Département sur les ponts de la Caille (partie basse) afin d'engager un travail sur ce site unique, dans les domaines environnemental, patrimonial et sentier	Communes, Département, Région, Syndicats, collectifs du territoire, associations environnementales + fédération de chasse et de pêche	Engagée sur 2022	1ère estimation 1500k€ à prévoir + ciblage des actions à retenir à définir en fonction des cofinancements	non	non	Financement CTENS + autres financements Département (patrimoine, sentier...) + financement Région?				CD74 DOT SEE

# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
<b>PROJETS PILOTES PAR LA CCPC, en partenariat avec les communes</b>															
20	Eau et assainissement	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Interconnexion en eau potable avec le Grand Annecy	CCPC	Mise en place d'une interconnexion avec le Grand Annecy pour permettre de sécuriser l'alimentation en eau de la CCPC et pour permettre de réalimenter les Usines avec une source actuellement captée pour la consommation d'eau potable.	Grand Annecy, Agence de l'eau, Etat, Département	Travaux en voie de finalisation	1 089€	Département, Etat, pour un montant de 547€	non				DDT SEE	
21	Eau et assainissement	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Schéma Directeur eau potable	CCPC	Elaboration d'un Schéma Directeur de l'eau potable, pour permettre d'améliorer l'efficacité du réseau et de redéfinir les politiques d'urbanisation. Le recalibrage des possibilité d'épuration du territoire sur les différentes communes est étudié en parallèle pour une remise à jour.	Communes, état, agence de l'eau, Etat, Département, EPCI voisins	Etude engagée	à compléter						DDT SEE	
22	Déchets	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Extension des consignes de tri	CCPC	Mise en place, à compter du 1er janvier 2023, du tri sur l'ensemble des emballages, dans le cadre d'un regroupement de commande à l'échelle départementale. Une importante communication envers le public devra être faite.	Citéo, EPCI voisins, Département	Mise en concurrence finalisée, mise en service à organiser pour le 1er janvier 2023	Estimation surcout = +80€ par an, avec une subvention estimée autour de 10 à 15€	Citéo						
23	Déchets	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Passage en conteneurs de la zone d'activité d'Allonzier la Caille	CCPC	Mise en place d'un système de conteneurs fixes sur la zone d'activité et accompagnement des entreprises dans ce cadre.	Commune d'Allonzier la Caille, entreprises du territoire	Mise en place prévue sur l'année 2022	Chiffrage en cours							
24	Déchets	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Espace de collecte des déchets de venaision	CCPC	Mise en place, dans le cadre d'un conventionnement avec la Fédération de chasse, d'un espace de collecte des déchets de venaision pour les chasseurs	Fédération de chasse, département	Mise en place à court terme	chiffrage en cours						DDT SEE	
25	Tourisme	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Projet touristique des Ponts de la Caille	CCPC	Mise en place du projet touristique des Ponts de la Caille, avec développement d'un espace de loisirs plurIEL (espace musée, espace détente, boutique ...), en lien avec le volet patrimoine / naturel / sentir sur la partie basse et avec le volet sécurité.	Communes d'Allonzier la Caille et de Cruseilles, Région, Département, Etat, ferme de Chosal, Architectes du patrimoine	Etude de faisabilité en cours	1ère estimation environ 6M€ H, cofinancement CPER, Département et Europe					DDT SAR		
26	Tourisme	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Camping sur le pôle des Dronières	CCPC	Création d'un projet de camping sur le site des Dronières, sur le thème de l'hébergement insolite + accueil de camping car.	Commune de Cruseilles, région Rhône-Alpes	Etude de faisabilité en cours	chiffrage en cours					DDT SAR		
27	Tourisme	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Engagement d'un partenariat touristique avec l'Office du Tourisme des Monts de Genève	CCPC	Projet de conventionnement avec l'Office du Tourisme des Monts de Genève pour assurer la promotion touristique du territoire et l'accompagnement des entreprises touristiques	Office du Tourisme des Monts de Genève + CC du Genoëve + Annemasse Agglo	Partenariat en cours de discussion	Coût annuel de la convention en cours de discussion							
28	Economie	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Zone d'activité principale à proximité du Pôle d'activité d'Allonzier la Caille	CCPC	Recherche d'un site pour accueillir l'extension d'une zone d'activité à proximité immédiate du Pôle d'activité d'Allonzier la Caille afin de proposer de nouveaux fonciers économiques sur le pôle majeur d'Allonzier. Des analyses foncières sont en cours sur les différentes communes (et par exemple la commune de Villy le Peulloux). La réflexion se fera en lien avec les services de l'état et du SCOT, en recherchant les solutions les plus préservatives en matière de foncier et d'environnement, en partenariat avec le Grand Annecy	Communes concernées, Région, Etat, Etablissement Public Foncier	Recherche de localisation en cours, études préalables à mener	non estimé						DDT SAR	
29	Economie	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Mise en place d'une stratégie foncière et développement d'une ou plusieurs zones artisanales	CCPC	Etude foncière pour repérer du foncier potentiel pour une ou plusieurs zones artisanales + recherches de friches éventuelles. Un projet de zone artisanale envisagé sur le secteur de Cruseilles	Communes du territoire, établissement Public Foncier, Etat	Etude de recherche foncière prête à être lancée	financement direct par EPF					DDT SAR		
30	Economie	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Plan d'action économique	CCPC	Mise en place d'un plan d'action global sur le volet économique, en partenariat avec la MED, visant à accompagner le développement économique et les entreprises du territoire.	Communes du territoire, MED, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie	Plan d'action en cours de finalisation	travail interne avec accompagnement MED							
31	Culture	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Rénovation de la bibliothèque et projet micro-folies	CCPC	Mise en place du projet "Micro-folies", suite à une réponse positive à un appel à projet mené par l'état : mise en place d'un "musée numérique" permettant d'offrir en partenariat avec 12 musées nationaux des services nouveaux aux habitants en lien avec une médiation culturelle. ce projet s'intègre dans la bibliothèque rénovée.	Communes, Etat, La Villette et les 12 établissements culturels nationaux	Recrutement en cours. Objectif de mise en service au printemps.	Coût d'un poste de médiateur + environ 80k€ d'aménagements et équipements numériques (mais des subventions en parallèle)					DDT SAR		
32	Culture	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Rénovation de l'école de musique	CCPC	Réflexion engagée pour trouver une solution provisoire pour les activités de l'école de musique + réflexion moyen terme sur la réalisation d'un équipement culturel nouveau permettant le développement de l'école.	Commune de Cruseilles, Département	Recherche de site et chiffrage en cours	estimation en cours					DDT SAR		
33	Sport	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Etude de rénovation des piscines	CCPC	Etude en vue d'une réhabilitation de la piscine des Dronières pour fermer l'actuelle piscine des Ebeaux	Commune de Cruseilles	Définition du cadre de l'étude	estimation en cours					DDT SH		
34	Communication	Amélioration du fonctionnement interne des collectivités	Reprise du site internet et de la communication de la CCPC	CCPC	Refonte totale du site afin d'améliorer la sécurité, la qualité d'information et le service aux usagers + refonte globale de la communication de la CCPC	commune	Refonte de la charte graphique en cours. La finalisation du nouveau site internet est prévue pour début 2023.	estimation en cours							
35	Déchets	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Création d'une plateforme de tri sélectif et arrêt de bus à l'intersection de la rd3 et de la rte des Margolliets	CCPC	Regroupement des plate-formes de tri pour une meilleure efficacité et une plus grande facilité de tri.	commune	Mise en place à court terme si acquisition rapide du foncier	chiffrage en cours						Pourquoi avoir 2 actions #28 et #35	

CRTE CCPC / ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables													Année : 2022		
Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
PROJETS PILOTES PAR LES COMMUNES															
COMMUNE D'ANDILLY															
1	Bâtiment public - offre de services	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	Restructuration et agrandissement de la salle polyvalente	Commune d'ANDILLY	Travaux de rénovation énergétique et thermique, mise aux normes en matière de sécurité - accès handicapés		2026	300 000		CDAS			DDT SH		
COMMUNES D'ANDILLY ET DE ST BLAISE															
1	Périscolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	VOLET PERISCOLAIRE DU PROJET DE Réhabilitation agrandissement école d'Andilly / St Blaise	Communes d'Andilly et de St Blaise par délégation à la CCPC	PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE d'un ancien bâti type Jules Ferry : investissement lié à une certaine dynamique des effectifs scolaires, pour bâtiment intégrant rénovation énergétique + création d'une cantine-garderie	CORRESPOND AU VOLET PERISCOLAIRE DU PROJET N°9 porté par la CCPC	Ouverture visée: sept 2024.	3 002 280		DETTR déposé par chaque partenaire			DDT SH		
COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE															
1	Périscolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	Restaurant scolaire d'Allonzier la Caille	Commune d'Allonzier la Caille	Création d'un nouveau restaurant scolaire / espace périscolaire sur la commune		2022-2023	3 732 000	non	oui					
2	Intergénérationnel / culture	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités).	Création d'un lieu de rencontre intergénérationnelle = Crédit Bibliothèque/ point de rencontre	Commune d'Allonzier la Caille	Créer dans un local de 113 M2, un lieu de rencontres et d'échanges entre les habitants, les enfants des écoles, et les seniors qui vivent dans la résidence senior qui jouxte cette salle. Le centre de connexion, la bibliothèque, auquel s'ajoutera une structure "Salon de thé"		2023	non chiffré					DDT SH		
3	Culture	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	réalisation d'un théâtre dans un lieu déjà construit = salle du crêt de la dame	Commune d'Allonzier la Caille	Aménager une salle de spectacle dans un local occupé actuellement par le club de théâtre, et permettre à la population de bénéficier d'un accès à la culture sur le territoire de vie, et à diverses manifestations culturelles avec la participation des assos locales		2023	140 000					DRAC		
COMMUNE DE COPPONEX															
1	Périscolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	Aménagement de toilettes pour le périscolaire	Commune de Coppone	Création de 6 toilettes en Algéo pour le périscolaire		2022	55 000							
2	Jeunesse / sport	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Réfection de l'agorespace	Commune de Coppone	Réfection du sol de l'agorespace		2022	10 000							
COMMUNE DE CRUSEILLES															
1	Périscolaire	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	Réalisation d'une cantine scolaire	Commune de Cruseilles	Création d'une cantine scolaire à proximité de l'école primaire et du centre de loisirs. Etude de programmation en cours avec le CAUE		Etude programmation en cours	nc							
2	Patrimoine	Amélioration du fonctionnement interne des collectivités	Construction d'un centre technique municipal	Commune de Cruseilles	Construction d'un nouveau centre technique afin de remplacer un local loué aujourd'hui vétuste, avec un bail qui arrive bientôt à échéance.		2022	1 033 500						DDT SH	
3	Tourisme	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	Amélioration du site des Dronières	Commune de Cruseilles	La Commune, en partenariat avec la CCPC, souhaite améliorer le reste du site (abords du lac, parcours de santé et implantation d'un point de restauration rapide). Un projet d'équipement sportif (pumtrack et skate-park) a par ailleurs été réalisé dans l'été 2021. Pour 2022, l'équipe souhaite réaliser un espace multisports : - créer un cheminement dédié aux piétons le long de la route des Dronières en plus de la voie cyclable. - aménager un cheminement piéton au niveau du pumtrack/ skate-park - installer une nouvelle cabane pour le parc animalier des daims (12 000 €) - installer un agorespace afin de développer les équipements mis à disposition de la population (70 000 € coût estimé) - Aménagement d'un nouveau parcours de santé : 15 000 € - Aménagement d'une zone de pique-nique	En partenariat avec la CCPC - CORRESPOND AU VOLET 26 (annexe 3) - camping : porté par la CCPC	2022	120 000						SAR	Attention : à coordonner avec PVD et la révision du PLU en cours
4	Sécurité	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	Installation de vidéoprotection	Commune de Cruseilles	Mise en place d'un système de vidéoprotection		Diagnostic en cours d'élaboration- consultation à venir	nc						DDSP GN74	
5	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Rénovation route forestière de la Grande Montagne	Commune de Cruseilles	Travaux de mise au gabarit de la route forestière de la Grande Montagne (échéance 2022)		2022	192 000						DDT SEE	
6	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Aménagement sécurisation rue des Prés longs	Commune de Cruseilles	Travaux d'aménagement et de sécurisation de la Rue des Prés longs (été 2022) pour sécuriser les abords de l'école primaire publique. Aménagement d'un espace piéton, d'un espace jeux, de parkings pour les enseignants et de quai bus.		été 2022	nc							
7	environnement	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Aménagement RD15 (Dronières)	Commune de Cruseilles	Aménagement de la RD 15 avec le Conseil Départemental 74 (pose de crapaudus); Aménagement de la voirie, piste cyclable, piste piétonne, parking et crapaudus.	Département	Etude 2022, travaux septembre 2023	nc							
8	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Aménagement rue du Pontet	Commune de Cruseilles	Aménagement de la rue du Pontet : groupement de commandé à créer avec la CCPC et le Syane pour les compétences respectives => aménagements de voirie ; gestion du pluvial et rénovation des réseaux.	SYANE	2022	nc							
9	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Aménagement rue du stade	Commune de Cruseilles	Rue du stade : aménagement de voirie, trottoirs et places de stationnement.		Travaux pour juillet 2022	nc							
10	Mobilité	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	Rénovation d'un giratoire route de l'usine	Commune de Cruseilles	Giratoire route de l'Usine/ route du Suet-		travaux prévus pour 2024	enveloppe prévisionnelle : 100 000 €							

CRTE CCPC / ANNEXE 3 – PLAN D'Actions => Actions, mesures ou projets matures et engageables												Année :		2022	
# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
<strong>PROJETS PILOTES PAR LES COMMUNES</strong>															
11	<strong>Mobilité</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Aménagement route du Noiret</strong>	Commune de Cruseilles	aménagement de voirie avec trottoir, piste cyclable et gestion du pluvial.		Etudes pour 2023 et travaux en 2025	nc							
12	<strong>Rénovation énergétique</strong>	maîtriser le développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Rénovation d'un logement</strong>	Commune de Cruseilles	Réfection du toit du logement situé dans l'école primaire et travaux d'aménagement		nc	nc							
13	<strong>Equipements publics</strong>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités);	<strong>Réaménagement d'équipements publics</strong>	Commune de Cruseilles	Projet de réaménagement de deux bâtiments (Maison Gal, maison Soudan) afin de créer des espaces pour associations, mais également une micro-crèche, ainsi que des logements intergénérationnels / résidence senior + réflexion sur l'extension de la MSP		Travaux prévus en 2024 et 2025							UDAP	
<strong>COMMUNE DE CUVAT</strong>															
1	<strong>Mobilité</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Réhabilitation d'un chemin rural</strong>	Commune de Cuvat	Réhabilitation d'un chemin rural pour sécuriser le cheminement piéton des écoliers à proximité d'un abribus		Déjà en cours - 2022	50 000							
2	<strong>Communication</strong>	Amélioration du fonctionnement interne des collectivités	<strong>Refonte du Site Internet de la Commune</strong>	Commune de Cuvat	Reprise complète du Site Internet de la commune		Déjà en cours - 2022	6 000							
3	<strong>Sport</strong>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités);	<strong>Rénovation de l'agorespace</strong>	Commune de Cuvat	Remplacement de la structure de l'agorespace			20 000							
4	<strong>Economie</strong>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités);	<strong>Acquisition d'un local commercial</strong>	Commune de Cuvat	Acquisition d'un local commercial afin de créer une activité type épicerie et multi-service		2022 et 2023	309 000							
5	<strong>Périscolaire</strong>	Etre solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<strong>Équipement du nouveau bâtiment périscolaire</strong>	Commune de Cuvat	Acquisition de mobilier et divers équipement d'entretien pour le nouveau bâtiment périscolaire		fin 2022	20 000							
6	<strong>Mobilité</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Réalisation d'un trottoir</strong>	Commune de Cuvat	Prolongement d'un trottoir jusqu'à un abri-bus (route des caves)		2022	30 000							
7	<strong>Patrimoine</strong>	Amélioration du fonctionnement interne des collectivités	<strong>Sécurisation des bâtiments communaux</strong>	Commune de Cuvat	Mise en place d'accès sécurisé par badge afin de contrôler l'accès aux bâtiments communaux		2022	10 000							
8	<strong>Patrimoine / Environnement</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Rénovation de la salle polyvalente</strong>	Commune de Cuvat	Modification des huisseries de la salle polyvalente (amélioration thermique)		2022	100 000							
<strong>COMMUNE DE MENTHONNEX EN BORNES</strong>															
1	<strong>Sécurité</strong>	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<strong>Mise en œuvre de la vidéoprotection</strong>	Commune de Menthonnex en Bornes	Mise en place de la vidéoprotection dans le village		nc	nc							
2	<strong>Sport /jeunesse</strong>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités);	<strong>Aménagement d'un pumptrack près du terrain multisports</strong>	Commune de Menthonnex en Bornes			nc	nc							
3	<strong>Mobilité / sécurité</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Sécurisation de la traversée du chef-lieu</strong>	Commune de Menthonnex en Bornes	Sécurisation de la traversée du chef-lieu avec création d'un plateau surélevé, d'un passage piétons, le prolongement des trottoirs.		nc	nc							
<strong>COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET</strong>															
1	<strong>Périscolaire</strong>	Etre solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<strong>Agrandissement des locaux du périscolaire</strong>	Commune de Villy-le-Bouveret	Agrandissement de la partie périscolaire du groupe scolaire de Villy-le-Bouveret avec installation de panneaux photovoltaïques et installation d'un système de récupération d'eau de pluie pour limiter la consommation d'eau courante	Département	Fin 2023	438 688		oui				DOT SH	
2	<strong>Aménagement</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Créations de jardins partagés</strong>	Commune de Villy-le-Bouveret	Création de jardins partagés, d'un lieu de vie avec local de rangement pour les outils et d'une chambre froide pour les légumes et le milieu associatif	Département - Région	2022	115 778		oui				DOT SEA	
3	<strong>Mobilité</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Mobilité douce</strong>	Commune de Villy-le-Bouveret	Création d'une liaison mobilité douce du Chef-Lieu au hameau de Chez Viollet		Fin 2022	102 300		non				DOT STEM CD	
4	<strong>Aménagement</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Réaménagement d'un lieu de vie</strong>	Commune de Villy-le-Bouveret	Réaménagement du lieu de vie aux abords du verger communal : réalisation d'une nouvelle aire de jeux		courant 2022	49 322		non					
5	<strong>Aménagement</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Verger pédagogique</strong>	Commune de Villy-le-Bouveret	Etude et réalisation d'une haie bocagère et d'un verger pédagogique au hameau "Chez Viollet"		2023	29 000		non				DOT SEA	
6	<strong>Ecologie</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Initiation à l'économie d'eau</strong>	Commune de Villy-le-Bouveret	Projet de communication pour insister à l'économie d'eau dans les ménages avec l'exécution d'un double flux d'eau dans les nouvelles constructions et rénovations par l'utilisation des eaux grises ou d'eau de pluie		2022	19 500		non				DOT SEE	
7	<strong>Prévention et tranquillité publique</strong>	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<strong>Sécurisations des ponts</strong>	Commune de Villy-le-Bouveret et CCP	Diagnostic, étude et remise en sécurité des ponts de Sallanjour et de Falconet		2023	156 000		non					
8	<strong>Ecologie</strong>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<strong>Mise en valeur de la Cascade</strong>	Commune de Villy-le-Bouveret	Aménagement d'un îlot de biodiversité vers la cascade de Morge, d'un cheminement "nature" le long du ruisseau de Morge et création d'une passerelle sur les Ussets		FIN 2022 - DEBUT 2023	78 000		non				DOT SEE	
<strong>COMMUNE DE VILLY LE PELLOUX</strong>															
1	<strong>Animation</strong>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités);	<strong>Création d'un Tiers-lieu / Café associatif / espace coworking</strong>	Commune de Villy-le-Peloux	Insérer dans le paysage socio-économique de Villy un Tiers-lieu, synonyme de convivialité : le projet est la réhabilitation de la "Maison Cottin", acquise par la mairie de Villy le Peloux en 2020. Cette maison est représentative d'un type local d'habitat selon le CAUE.Dans la réhabilitation, sont prévus une rénovation énergétique complète ainsi que le fait de respecter les proportions du bâti initial. La destination de ce projet serait un Tiers-Lieu dédié aux associations locales, un espace collaboratif (co-working, ...) ainsi qu'un espace public numérique (EPN). Nous avons déjà obtenu une subvention CDAS, et nous sommes en train de demander une subvention DETR car nous entrons dans le nouveau cadre dédié à la création d'un Tiers-Lieu.	Département et Préfecture	nc	203 120		CDAS	DET R			DOT SAR	
2	<strong>Petite enfance</strong>	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<strong>Création d'une micro crèche</strong>	Commune de Villy-le-Peloux	Aménagement d'un local pour faire une micro crèche		nc	nc							
3	<strong>Bâtiment / Voirie / Urbanisme</strong>	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<strong>Démolition de la Maison DELETRAZ</strong>	Commune de Villy-le-Peloux	Achat, puis démolition d'une maison pour sécuriser la RD2		nc	nc							

CRTE CCPC / ANNEXE 3 – PLAN D'OPTIONS => Actions, mesures ou projets matures et engageables												Année : <b>2022</b>			
# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
<b>PROJETS PILOTES PAR LES COMMUNES</b>															
4	<b>Habitation / Transition écologique</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Création d'une zone d'habitats alternatifs/ réversibles</b>	Commune de Villy-le-Pelloux	Projet de création et d'installation d'une petite dizaine de Tiny Houses en zone STECAL. Une partie d'entre elles servira à de l'habitation d'urgence, l'autre répondra à une demande d'une population locale en quête d'autonomie et d'un mode de vie alternatif. Une zone de communs verra également le jour parmi ces habitations permettant un échange plus soutenu entre les populations et facilitant l'accès en énergie. Ce projet répondra à plusieurs critères tels que mentionnées dans l'AMI "engagés pour la qualité des logements de demain" : coûts abordables ; innovation ; respect de l'environnement ; dimension sociale et solidaire ; et aussi qualité architecturale		nc	nc					DOT SAR		
5	<b>Urbanisme / Transition écologique</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Réaménagement de la place du village</b>	Commune de Villy-le-Pelloux	Ce projet de réaménagement de la place du village doit se concevoir comme un nouveau lieu de convivialité réunissant toutes les populations et générations au sein de la commune - le tout dans un souci écologique. Seront notamment construits ou engagés : un four à pain ; une désimperméabilisation du terrain de sport jouxtant la maison cottiin et l'école actuelle. (grâce aux modèles évoqués par le CAUE 74 dans sa revue Paysages n°12)		nc	nc					DOT SAR		
6	<b>Mobilité</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Création d'une piste cyclable entre Groisy et Villy-le-Pelloux</b>	Commune de Groisy et Villy-le-Pelloux	Inciter aux mobilités douces entre communes		nc	nc					DOT STEM CD		
7	<b>Déchets</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Création d'une zone de déchets verts et d'une plateforme de compostage</b>	Commune de Villy-le-Pelloux	Valoriser les déchets et inciter à des comportements éco-responsables		nc	nc							
8	<b>Sécurité &amp; Prévention de la délinquance</b>	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Installation d'une vidéoprotection</b>	Commune de Villy-le-Pelloux	Prévenir de la délinquance et des comportements dangereux		nc	nc					DDSP GN74		
9	<b>Habitat / Urbanisme / Social et médical</b>	Être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Création d'une maison de services</b>	Commune de Villy-le-Pelloux	Développer le pôle socio-médical de la commune		nc	nc							
10	<b>Habitat / Energie / Urbanisme / Transition écologique</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Rénovation énergétique des bâtiments publics (mairie, salle polyvalente, etc.)</b>	Commune de Villy-le-Pelloux	Inscrire l'habitat et les bâtiments publics dans l'idée de la transition énergétique		nc	nc					DOT SH		
<b>COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES</b>															
1	<b>Economie</b>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités)	<b>Auberge multi-service de Vovray</b>	Commune de Vovray en Bornes	Mise en place d'une auberge multi-service (point épicerie, dépôt de pain, restaurant, arcade pour marchands ambulants)		nc	nc							

CRTE CCPC / ANNEXE 4 – INTENTIONS D’ACTIONS => Pistes ou intention d’actions à finir ou à préciser tout au long du CRTE													Année : 2023-2026		
# Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'œuvre de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
<b>PROJETS PILOTES PAR LA CCPC, en partenariat avec les communes</b>															
1	<b>Petite enfance</b>	Etre solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Elargissement du quotient familial</b>	à définir	Etude de l'opportunité de généraliser le quotient familial sur le territoire et de l'harmoniser entre les communes volontaires afin de faciliter l'accès aux services de la part des populations les plus fragiles socialement	communes, CCPC, CAF	pas de calendrier - en lien avec diagnostic social du territoire	nc							
2	<b>Personnes âgées</b>	Etre solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Création d'une maison de personnes âgées sur Cruseilles</b>	commune ? CCPc?	Réalisation d'une maison d'accueil pour personnes âgées type Ehpad - ou autre. Format et lieu à définir...	Département	pas de calendrier - en lien avec diagnostic social du territoire	nc						DSDEN	
3	<b>Scolaire</b>	Etre solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Rénovation / agrandissement de l'école de Cernex</b>	CCPC	Etude de faisabilité en cours	Commune de Cernex	Etude de faisabilité en cours	nc						DSDEN	
4	<b>Scolaire</b>	Etre solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels ;	<b>Agrandissement des établissements scolaires sur les communes de Villy le Peloux et d'Allonzier la Caille pour s'adapter à l'évolution de l'urbanisation</b>	CCPC	2 projets à concevoir pour adapter les établissements scolaires au développement urbain sur ces communes - études à mener pour engager ces programmations à court terme.	Communes d'Allonzier la Caille et de Villy le Peloux	Etude de programmation souhaitées sur 2022	nc						DSDEN	
5	<b>Mobilité</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Développement des transports publics = étude et mise en œuvre en lien avec le Grand Annecy et la CC du Genevois</b>	CCPC	Etudes partenariales à engager sur 2022	SIBRA, CC Genevois; Grand Annecy, CCFU	A engager sur 2022	nc						DDT STEM CD	
6	<b>Eau et assainissement</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Etude reprise d'assainissement par le SILA sur le bassin versant du fier / alternative pour augmenter la capacité de traitement sur ce secteur</b>	CCPC & SILA	Etude visant à trouver une solution partenariale avec le SILA afin de redonner au territoire des marges de développement en matière de traitement des eaux usées en faisant basculer une partie des affluents sur le SILA (bassin versant fier du territoire de la CCPc = communes de Cuvat, Allonzier la Caille, Villy-le-Peloux)	SILA, Etat	Etudes préparatoires à engager sur 2022	nc						DDT SEE	
7	<b>Eau et assainissement</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Recherche nouvelle source en eau potable = analyser sur la possibilité de remise en service de la source de Malabranche</b>	CCPC	Recherche d'une solution opérationnelle pour améliorer la capacité de production d'eau du territoire afin de réduire notre dépendance vis-à-vis des EPCI environnant et de conserver des marges de manœuvre en matière de développement urbain.	Communes concernées	nc	nc						DDT SEE	
8	<b>Déchets</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Mise en place de la collecte des biodéchets</b>	CCPC	Obligation réglementaire à préparer	Communes du territoire	A réaliser pour le 1er janvier 2024	nc							
9	<b>Déchets</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>amélioration de la fonction déchetterie sur les déchets verts + mise en place d'une recyclerie</b>	CCPC		Communes du territoire, associations	nc	nc							
10	<b>Déchets</b>	maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole;	<b>Mise à jour du Plan Local de Prévention des déchets</b>	CCPC		communes du territoire	nc	nc							
11	<b>Tourisme</b>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centrales);	<b>Mise en place d'un schéma directeur des sentiers touristiques</b>	CCPC		Département									
12	<b>Sport</b>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centrales);	<b>Changement du synthétique stade de Cruseilles</b>	CCPC	Renouvellement d'un terrain réalisé il y a une dizaine d'années. Prévu pour 2024	Association	prévu pour 2024	nc							
13	<b>Culture</b>	Garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centrales);	<b>Projet construction nouvelle école de musique</b>	CCPC	Projet de création à moyen terme d'un complexe culturel sur Cruseilles intégrant de nouvelles salles pour l'école de musique et des projets complémentaires restant à définir (salle de spectacle?) en partenariat avec la commune.	Association, commune de Cruseilles	nc	nc						DDT SAR	



CRTE CCPC / ANNEXE 4 – INTENTIONS D’ACTIONS => Pistes ou intention d’actions à affiner ou à préciser tout au long du CRTE												Année : 2023-2026			
Action ou Projet	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Descriptif de l'action / du projet / de la mesure	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors taxe)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponse	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Avis des services de l'Etat	Commentaires
<strong>PROJETS PILOTEs PAR LES COMMUNES</strong>															
<strong>COMMUNE DE VILLY LE PELLoux</strong>															
1	Périscolaire	Étre scolaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accèsibilité de tous aux services aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens interadministratifs	Création d'un groupe scolaire ; achat de foncier ; cantine ; périscolaire	CCPC et Villy-le-Pelloux	Création d'un groupe scolaire et ses annexes	CORRESPOND AU VOLET PÉRISCOLAIRE DU PROJET N°4 (annexe 4) porté par la CCPc	nc	nc					DDT SAR	A examiner dans le cadre de l'étude DGD OAP en cours	

Enjeu analysé	SOCLE	Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Etat des lieux et ambition du territoire	Source(s)	Commentaires / remarques
Qualité de l'air	<b>SOCLE n°1 :</b> Emissions annuelles de gaz à effet de serre	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : - valeur cible à 1,1 tegCO2/hab d'ici 2050 -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990) -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990) -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) - 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 - 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)	Emissions de GES par secteur du territoire (TeqCO2 / an) année 2018 Global 2013 : 96,6 Global 2018 : 94	ORCAE	
			Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab) Constaté 2013 : 6,84 Constaté 2018 : 5,90	ORCAE	Base population (source INSEE) Population 2013 : 14 107 Population 2018 : 15 921
Energie	<b>SOCLE n°2 :</b> Consommation énergétique finale annuelle	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) - Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) - Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012	Consommation énergétique finale annuelle du territoire et par secteur (GWh / an) Constaté 2013 : 384,32 Constaté 2018 : 383,20 Objectif 2026 :	ORCAE	
	<b>SOCLE n°3 :</b> Production annuelle d'énergie renouvelable	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : - Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à fois la production de 2017) - Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 - Capacités de production d'électricité renouvelables installées : 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017	Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an) Constaté 2017 : 33 791,79 Constaté 2019 : 34 953,33	ORCAE	
Agriculture	<b>SOCLE n°4 :</b> Part de la surface agricole utile en agriculture biologique (certifié AB ou en conversion)	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : - 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030	SAU totale du territoire hors vignes (ha) Constaté 2015 : 5 393 Constaté 2017 : 5 423	https://draaf.auvergne-rhone	
			SAU certifiée AB ou en conversion (ha) Constaté 2015 : 48 Constaté 2017 : 55	https://draaf.auvergne-rhone	
			Part de la SAU du territoire en bio (%) Constaté 2015 : 0,89 % Constaté 2017 : 1,01 %	https://draaf.auvergne-rhone	
Mobilité	<b>SOCLE n°5 :</b> Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail	SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050 Loi d'orientation des mobilités (LOM) : - Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 - Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%) Constaté 2008 : 8,31 % Constaté 2018 : 8,97 %		
	<b>SOCLE n°6 :</b> Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km) = voies vertes et pistes cyclables	LOM: - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km) Constaté 2018 : 2 km Constaté 2021 : 2 km (+3 km de bande cyclable)		
Adaptation au changement climatique	<b>SOCLE n°7 :</b> Population située dans une zone à risque naturel élevé (inondation, mouvement de terrain)	Baisse de la vulnérabilité, ou à minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire	Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%) Constaté 2013 : 7,2 % Constaté 2018 : 6,8 %		
Eau potable	<b>SOCLE n°8 :</b> Taux de fuite des réseaux d'eau	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%) Constaté 2010 : 27% Constaté 2020 : 25,5 %	Données interne	
Biodiversité/ Cours d'eau	<b>SOCLE n°9 :</b> Part des cours d'eau en bon état	Directive-cadre sur l'eau	Part des cours d'eau en bon état écologique (%) Constaté 2013 : 0,0 % Constaté 2019 : 25,0 %		
Economie circulaire et circuits courts	<b>SOCLE n°10 :</b> Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : - Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 - Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 - Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale - Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010 ; et de 50% en 2025 - Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.	Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant (kg/hab/an) Constaté 2010 : 514,7 Constaté 2020 : 488,3	Données interne	Population 2010 : 11 890 Population 2020 : 16 467
			Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitant (kg/hab/an) Constaté 2010 : 485,4 Constaté 2020 : 458,1	Données interne	Population 2010 : 11 890 Population 2020 : 16 467
Qualité de l'air	<b>SOCLE n°11 :</b> Inventaire territorial d'émissions de polluants (SO2, NOX, COVNM, PM2,5, et NH3)	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 - SO2 (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) - NOx (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) - COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) - PM2,5 (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) - NH3 (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)	Emissions annuelles de SO2 du territoire (t) Constaté 2010 : 11,65 Constaté 2013 : 9,37 Constaté 2018 : 6,68	ORCAE	
			Emissions annuelles de Nox du territoire (t) Constaté 2010 : 237,60 Constaté 2013 : 252,29 Constaté 2018 : 217,77	ORCAE	
			Emissions annuelles de COVNM du territoire (t) Constaté 2010 : 213,89 Constaté 2013 : 196,43 Constaté 2018 : 182,59	ORCAE	
			Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t) Constaté 2009 : 75,79 Constaté 2013 : 68,55 Constaté 2018 : 49,11	ORCAE	
			Emissions annuelles de NH3 du territoire (t) Constaté 2010 : 151,20 Constaté 2013 : 150,37 Constaté 2018 : 148,81	ORCAE	
Biodiversité	<b>SOCLE n°12 :</b> Fragmentation des milieux naturels	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)	Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²) Constaté 2015 : 1 664 Constaté 2020 : 1 662		
	<b>SOCLE n°13 :</b> Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030	Consommation annuelle d'espaces NAF (ha) Constaté 2009 - 2010 : 8,7 % Constaté 2019 - 2020 : 8,6 %		